



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

Rapport social unique 2023



Rapport social unique

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport social unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).

Ces données se rapportent à 10 thématiques principales (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline), regroupant 64 rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge...).

Pour la 3^e année consécutive, l'ASP vous présente le RSU, sous ce nouveau format, incluant une comparaison avec les exercices 2020 et 2021.

4 LES EFFECTIFS

- 5 Effectifs budgétaires 2023
- 6 Effectifs de l'ASP au 31/12/2023
- 10 Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2023 en personnes physiques
- 11 Pyramide des âges
- 17 Age moyen et âge médian
- 18 Répartition par site des effectifs en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2023
- 19 Répartition des effectifs du siège en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2023
- 20 Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants
- 20 Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2023 par organismes d'accueil
- 21 Bilan de l'apprentissage
- 22 Insertion des personnes en situation de handicap au 31/12/2023

26 LES FLUX DU PERSONNEL

- 27 Répartition des effectifs entrants en 2023
- 30 Répartition des effectifs sortants en 2023
- 39 Points sur les départs à la retraite en 2023
- 40 Bilan des promotions en 2023
- 43 Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2023
- 44 Changements d'affectation en 2023 en nombre d'agents (hors CDD)
- 45 Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation en 2023
- 46 Changement de filière en 2023

47 LES RÉMUNÉRATIONS

- 48 Rémunérations en 2023

54 LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- 55 Gestion des absences
- 55 Absentéisme en 2023
- 62 Visites médicales en 2023
- 63 Santé, sécurité au travail
- 64 Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31/12/2023
- 65 Heures supplémentaires et astreintes
- 66 Agents travaillant en télétravail au 31/12/2023
- 71 Durées hebdomadaires de référence
- 71 Crédit d'heures
- 72 Nombre d'heures écrêtées en 2023
- 72 Compte épargne temps en 2023
- 73 Accompagnement social

76 LA FORMATION

- 77 Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires en 2023
- 78 Répartition par thème des formations organisées en 2023
- 78 Focus sur les formations réalisées par les formateurs internes
- 78 Focus sur les préparations aux examens et concours
- 78 Effort de formation par statut en 2023
- 79 Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (agents stagiaires formés)
- 79 Nombre d'agents formés par genre et par catégorie
- 80 Agents non formés sur l'année 2023
- 84 Nombre d'agents promouvables par grade
- 84 Nombre d'agents en formation initiale par catégorie et par genre

85 LES RELATIONS SOCIALES

- 86 Instances consultatives et groupes de travail en 2023
- 91 Représentation syndicale en 2023 issue du scrutin du 8 décembre 2018
- 92 Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale
- 92 Grève
- 92 Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales
- 92 Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales
- 93 Dépenses d'action sociale en 2023

Les effectifs

Effectifs budgétaires 2023

L'**effectif budgétaire** représente l'ensemble des emplois autorisés par les ministères de tutelle et votés par le conseil d'administration de l'établissement.

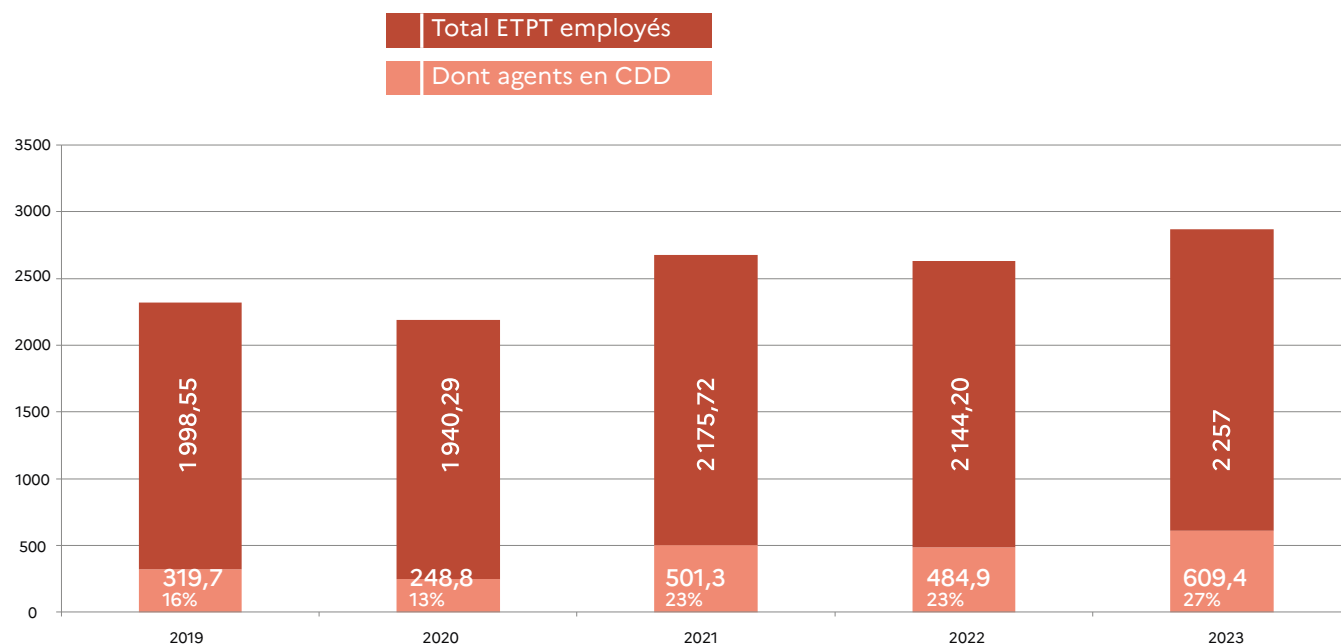
Année	2023		2022		2021	
Effectif budgétaire - autorisation budgétaire	en ETPT ⁽¹⁾	2329,9	en ETPT ⁽¹⁾	2187	en ETPT ⁽¹⁾	2191
Plafond ministériel d'emplois autorisés	en ETPT ⁽¹⁾	1727	en ETPT ⁽¹⁾	1712	en ETPT ⁽¹⁾	1725
Employés	en ETPT ⁽¹⁾	2256,6	en ETPT ⁽¹⁾	2144,2	en ETPT ⁽¹⁾	2175,71
	En ETP au 31/12/2023	2258,7	En ETPT au 31/12/2022	2143,6	En ETPT au 31/12/2021	2141,1
	En effectifs physiques au 31/12/2023	2377	En effectifs physiques au 31/12/2022	2211	En effectifs physiques au 31/12/2021	2207

⁽¹⁾ ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé = 1 agent x quotité de travail x durée de présence au cours de l'année

Exemple : 1 agent à 100% pendant 12 mois = 1 x (100% / 100) x 12/12 = 1 ETPT.

L'**ETPT employé** (L'effectif en équivalent temps plein travaillé) est l'effectif réel payé pondéré par le temps de travail et la durée de présence de chaque agent en 2023.

> Emploi ETPT annuel



Effectifs de l'ASP au 31 décembre 2023

L'effectif pris en compte est l'ensemble des agents gérés au 31 décembre 2023. Il est exprimé en personnes physiques et en ETP (Equivalent Temps Plein) :

1 ETP = 1 agent x quotité de travail

Exemple : 1 agent à 100% = 1 x (100% / 100) = 1 ETP.

Définition du A+ ⁽³⁾ : Agents sur des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB), c'est-à-dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. On trouve dans cette catégorie les administrateurs civils, les IPEF (Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), les ISPV (Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire), les directeurs du travail, les administrateurs des finances publiques, les agents du statut unifié groupe 1, 3^e et 4^e niveau.

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des titulaires et non-titulaires par catégorie au 31/12/2023

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	6	14	20	216,1	250,5	466,6	713,1	268,3	981,4	52,7	16,4	69,1	987,9	549,2	1537,1	1002	558,9	1560,9	1006,4	570,9	1577,3
Statut unifié ⁽²⁾	2	9	11	3,7	6,8	10,5	3,1	4	7,1			0	8,8	19,8	28,6	12,8	28,5	41,3	19,9	32	51,9
CDI		4,8	4,8	28,8	46,8	75,6	3,7	1	4,7			0	32,5	52,6	85,1	22,4	42,6	65	16,9	31,8	48,7
CDD			0	50,7	46	96,7	341,2	143	484,2	25	2	27	416,9	191	607,9	319,4	157	476,4	329,2	134	463,2
Total général	8	27,8	35,8	299,3	350,1	649,4	1061,1	416,3	1477,4	77,7	18,4	96,1	1446,1	812,6	2258,7	1356,6	787	2143,6	1372,4	768,7	2141,1
En %	22%	78%		46%	54%		72%	28%		81%	19%		64%	36%		63%	37%		64%	36%	
dont Fonctionnaire - MAD			0	1	1	2	1	2	3			0	2	3	5	2	3	5	2,9	3	5,9
dont Statut unifié - MAD	1	1	2			0			0			0	1	1	2	1	2	3	1,8	2	3,8
dont apprentis			0		4	4	3	4	7			0	3	8	11	2	7	9	1	5	6
dont stagiaires rémunérés			0			0			0	1	1	2	1	1	2			0	1		1

⁽¹⁾ Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

⁽²⁾ Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

⁽³⁾ A signaler un changement de méthode entre 2019 et 2020 dans la définition des agents relevant de la catégorie A+ (IM > 783 en 2019 alors que pour 2020 indice terminal au moins égal à HEB soit IM > 963)

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des non-titulaires par type de contrats spécifiques au 31/12/2023

Type de contrat spécifique	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD Article 27	3	0	3	1	0	1	3	2	5
CDD Article 4-2	90	64	154	84	53	137	87	44	131
CDD Article 6 quater	3	2	5	7	3	10	4	1	5
CDD Article 6 quinquies	2	3	5	5	4	9	3	1	4
CDD Article 6 sexies accr.tempsoraire	220	105	326	150	67	217	156	64	220
CDD Article 92-3	121	25	146	72	21	93	73	17	90
CDD projet Article 7-bis	0	2	2	0	2	2			0
CDD 86-83, loi 84-16 art. 6 accroissement saisonnier d'activité						0	2		2
Total CDD	439	202	641	319	150	469	328	129	457
Pourcentage	68%	32%		68%	32%		72%	28%	
Contrat d'Apprentissage	3	8	11	2	7	9	1	5	6
Stage rémunéré	1	1	2				1		1
Total	443	211	654	321	157	478	330	134	464

> Effectifs physiques des titulaires et non-titulaires (hors absences sans solde)
par catégorie au 31/12/2023

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	6	14	20	224	254	478	758	276	1034	59	17	76	1047	561	1608	1054	570	1624	1060	580	1640
Statut unifié ⁽²⁾	2	9	11	4	7	11	4	4	8			0	10	20	30	14	29	43	21	33	54
CDI		4	4	29	48	77	4	1	5			0	33	53	86	23	43	66	17	32	49
CDD			0	54	45	99	365	164	528	24	2	26	443	211	654	321	157	478	330	134	464
Total général	8	27	35	311	354	665	1131	444	1575	83	19	102	1533	844	2377	1412	799	2211	1428	779	2207
En %	23%	77%	100%	47%	53%		72%	28%	100%	81%	19%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	65%	35%	100%
dont Fonctionnaire - MAD			0	1	1	2	1	2	3			0	2	3	5	2	3	5	3	3	6
dont Statut unifié - MAD	1	1	2			0			0			0	1	1	2	1	2	3	2	2	4
dont apprentis			0		4	4	3	4	7			0	3	8	11	2	7	9	1	5	6
dont stagiaires rémunérés			0			0			0	1	1	2	1	1	2	0	0	0	1		1

(1) Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

(2) Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

> Effectifs physiques des non-titulaires (hors absences sans solde)
par type de contrats spécifiques au 31/12/2023

Type de contrat spécifique	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD Article 27	3	0	3	1	0	1	3	2	5
CDD Article 4-2	90	64	154	84	53	137	87	44	131
CDD Article 6 quater	3	2	5	7	3	10	4	1	5
CDD Article 6 quinques	2	3	5	5	4	9	3	1	4
CDD Article 6 sexies accr.temporaire	220	106	326	150	67	217	156	64	220
CDD Article 92-3	121	25	146	72	21	93	73	17	90
CDD projet Article 7-bis	0	2	2	0	2	2			0
CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité						0	2		2
Total CDD	439	202	641	319	150	469	328	129	457
<i>Pourcentage</i>	68%	32%		68%	32%		72%	28%	
Contrat d'Apprentissage	3	8	11	2	7	9	1	5	6
Stage rémunéré	1	1	2				1		1
Total	443	211	654	321	157	478	330	134	464

> Répartition des fonctionnaires par corps en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2023

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire	Adjoint administratif			0			0			0	50,7	13,6	64,3	50,7	13,6	64,3	54,5	14,4	68,9	65,2	14,6	79,8	
	Adjoint technique			0			0			0	2	1	3	2	1	3	0	1	1	1		1	
	Attaché d'administration de l'Etat	1	1	2	142,2	111,7	253,9			0			0	143,2	112,7	255,9	141,7	113,3	255	143	117,7	260,7	
	Ingénieur des systèmes d'information et de communication			0	5	25,4	30,4			0			0	5	25,4	30,4	5	23,4	28,4	-	-	-	
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0	51,5	99,4	150,9			0			0	51,5	99,4	150,9	43,5	101,3	144,8	43	104,8	147,8	
	Secrétaire administratif			0			0	534,9	100,9	635,8				0	534,9	100,9	635,8	547,9	105,9	653,8	546,4	108,5	654,9
	Technicien supérieur			0			0	177,2	167,4	344,6				0	177,2	167,4	344,6	184,3	174,1	358,4	181,8	172,9	354,7
	Autres corps ⁽¹⁾	5	13	18	16,4	14	30,4	1		1	1	1,8	2,8	23,4	28,8	52,2	25,1	25,5	50,6	26	52,4	78,4 ⁽²⁾	
	Total	6	14	20	215,1	250,5	465,6	713,1	268,3	981,4	53,7	16,4	70,1	987,9	549,2	1537,1	1002	558,9	1560,9	1006,4	570,9	1577,3	
	en %	30%	70%		46%	54%		73%	27%		77%	23%		64%	36%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	

⁽¹⁾ Autres corps : Administrateur civil, Assistant de service social, Assistant ingénieur de formation et de recherche, Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Ingénieur d'études, Inspecteur de santé publique vétérinaire, Inspecteur des finances publiques, Professeur de lycée professionnel agricole...

⁽²⁾ Inclus pour la seule année 2021, le corps des Ingénieurs des systèmes d'information et de communication

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire - MAD	Attaché d'administration de l'Etat	-	-	0	1	-	1	-	-	0	-	-	0	1	0	1	1	0	1	1			1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	-	-	0	-	1	1	-	-	0	-	-	0	0	1	1	0	1	1		1	1	
	Secrétaire administratif	-	-	0	-	-	0	1	-	1	-	-	0	1	0	1	1	0	1	1,9		1,9	
	Technicien supérieur	-	-	0	-	-	0	-	2	2	-	-	0	0	2	2	0	2	2		2	2	
	Total	0	0	0	1	1	2	1	2	3	-	-	0	2	3	5	2	3	5	2,9	3	5,9	
en %	0%	0%	0%	50%	50%	100%	33%	67%	100%				0%	40%	60%	100%	40%	60%	100%	49%	51%	100%	

> Répartition des fonctionnaires par corps en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2023

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire	Adjoint administratif			0			0			0	56	14	70	56	14	70	60	15	75	71	15	86	
	Adjoint technique			0			0			0	2	1	3	2	1	3	0	1	1	1		1	
	Ingénieur des systèmes d'information et de communication			0	5	26	31			0			0	5	26	31	5	24	29	-	-	-	
	Attaché d'administration de l'Etat	1	1	2	148	114	262			0			0	149	115	264	146	115	261	148	119	267	
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0	53	100	153			0			0	53	100	153	45	102	147	45	106	151	
	Secrétaire administratif			0			0	570	104	674				0	570	104	674	579	108	687	578	111	689
	Technicien supérieur			0			0	187	172	359				0	187	172	359	193	179	372	191	176	367
	Autres corps ⁽¹⁾	5	13	18	18	14	32	1	0	1	1	2	3	25	29	54	26	26	52	26	53	79 ⁽²⁾	
	Total	6	14	20	224	254	478	758	276	1034	59	17	76	1047	561	1608	1054	570	1624	1060	580	1640	
	en %	30%	70%	100%	47%	53%	100%	73%	27%	100%	78%	22%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%	

⁽¹⁾ Autres corps : Administrateur civil, Assistant de service social, Assistant ingénieur de formation et de recherche, Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Ingénieur d'études, Inspecteur de santé publique vétérinaire, Inspecteur des finances publiques, Professeur de lycée professionnel agricole...

⁽²⁾ Inclus pour la seule année 2021, le corps des Ingénieurs des systèmes d'information et de communication

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire - MAD	Attaché d'administration de l'Etat			0	1		1			0			0	1	0	1	1	0	1	1			1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0		1	1			0			0	0	1	1	0	1	1		1	1	
	Secrétaire administratif			0			0	1	1				0	1	0	1	1	0	1	2		2	
	Technicien supérieur			0			0		2	2			0	0	2	2	0	2	2		2	2	
	Total			0	1	1	2	1	2	3			0	2	3	5	2	3	5	3	3	6	

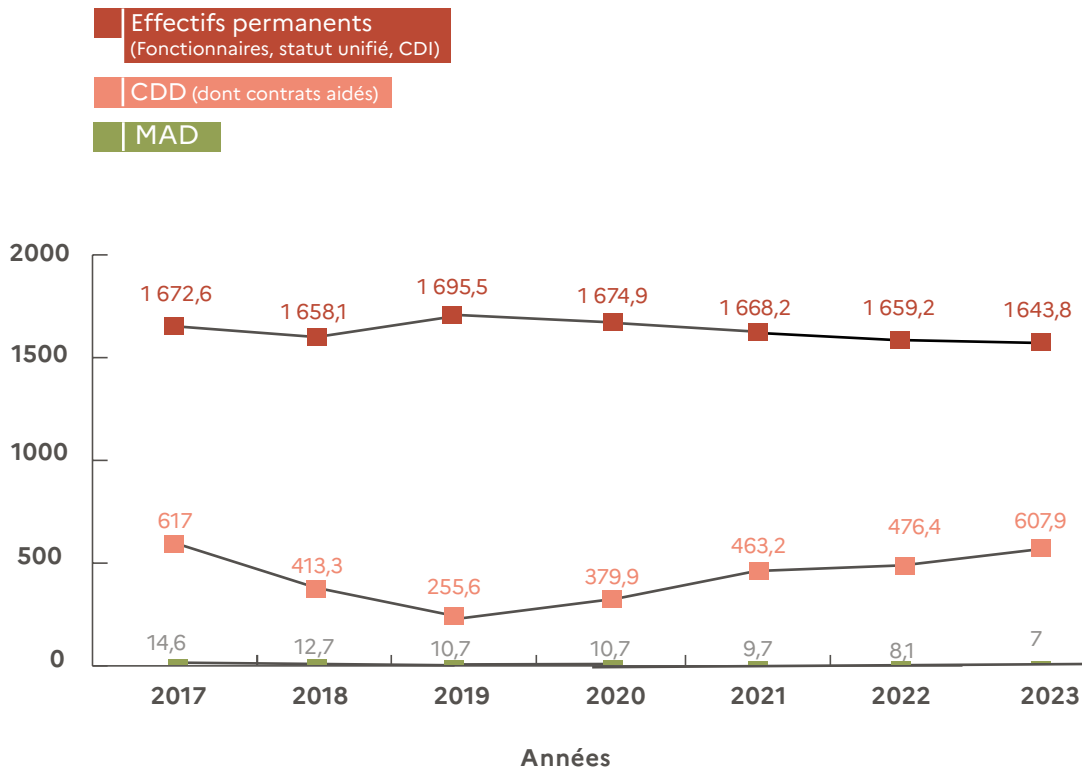
> Répartition des statuts unifiés par groupe en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2023

Statut	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	2,7	12	14,7	2	2,8	4,8	2,3	2	4,3	0,8	2	2,8	7,8	18,8	26,6	11,8	26,5	38,3	18,1	30	48,1
Statut unifié - MAD	1	1	2										1	1	2	1	2	3	1,8	2	3,8
Total général	3,7	13	16,7	2	2,8	4,8	2,3	2	4,3	0,8	2	2,8	8,8	19,8	28,6	12,8	28,5	41,3	19,9	32	51,9
en %	22%	78%	100%	42%	58%	100%	53%	47%		29%	71%	100%	31%	69%	100%	31%	69%	100%	38%	62%	100%

> Répartition des statuts unifiés par groupe en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2023

Statut	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	3	12	15	2	3	5	3	2	5	1	2	3	9	19	28	13	27	40	19	31	50
Statut unifié - MAD	1	1	2			0			0				1	1	2	1	2	3	2	2	4
Total général	4	13	17	2	3	5	3	2	5	1	2	3	10	20	30	14	29	43	21	33	54
en %	24%	76%	100%	40%	60%	100%	60%	40%		33%	67%	100%	33%	67%	100%	33%	67%	100%	39%	61%	100%

> Évolution des effectifs en ETP au 31/12/2023

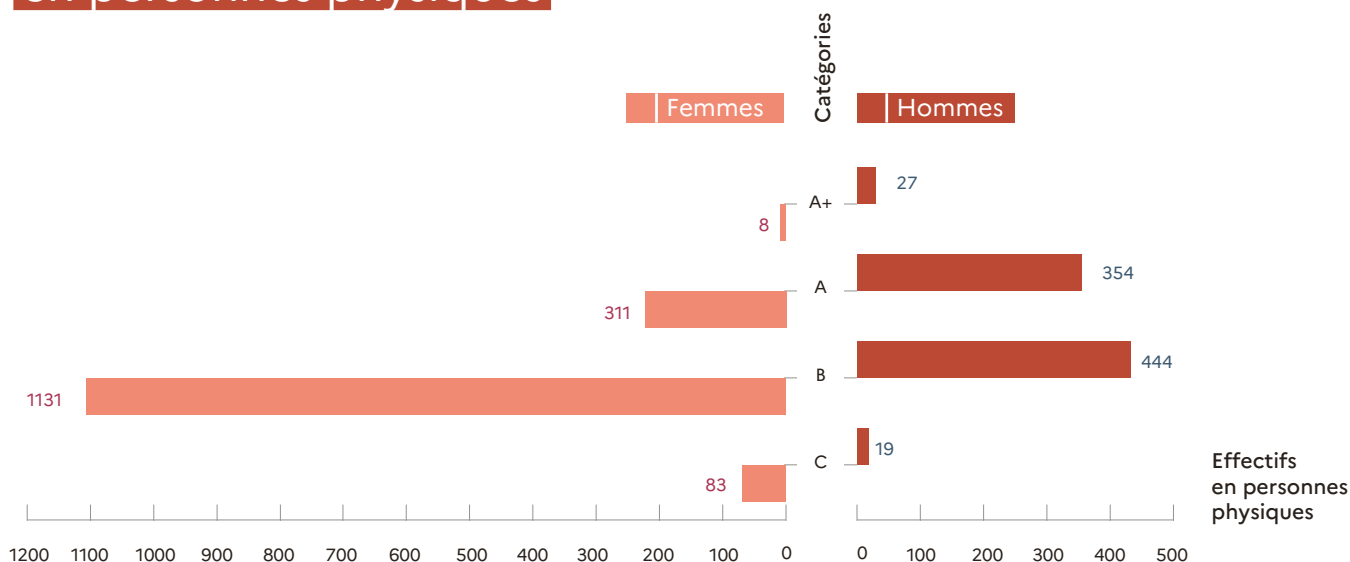


> Effectifs (hors CDD) en suspension de contrat en personnes physiques au 31/12/2023 ⁽¹⁾

Catégorie		Année 2023			Année 2022			Année 2021		
		Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général
A+	F			0			0			0
	H			0			0			0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	F	3	1	4	2		2			0
	H	1		1	1		1			0
	Total	4	1	5	3	0	3	0	0	0
B	F	18		18	12		12	8		8
	H	1		1	3	1	4	3	1	4
	Total	19	0	19	15	1	16	11	1	12
C	F	2		2	4		4	4		4
	H			0			0			0
	Total	2	0	2	4	0	4	4	0	4
Total général		25	1	26	22	1	23	15	1	16

⁽¹⁾ Congés pour convenances personnelles, parental, maladie longue durée, longue maladie, en disponibilité ou congé pour raison de santé.

Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2023 en personnes physiques



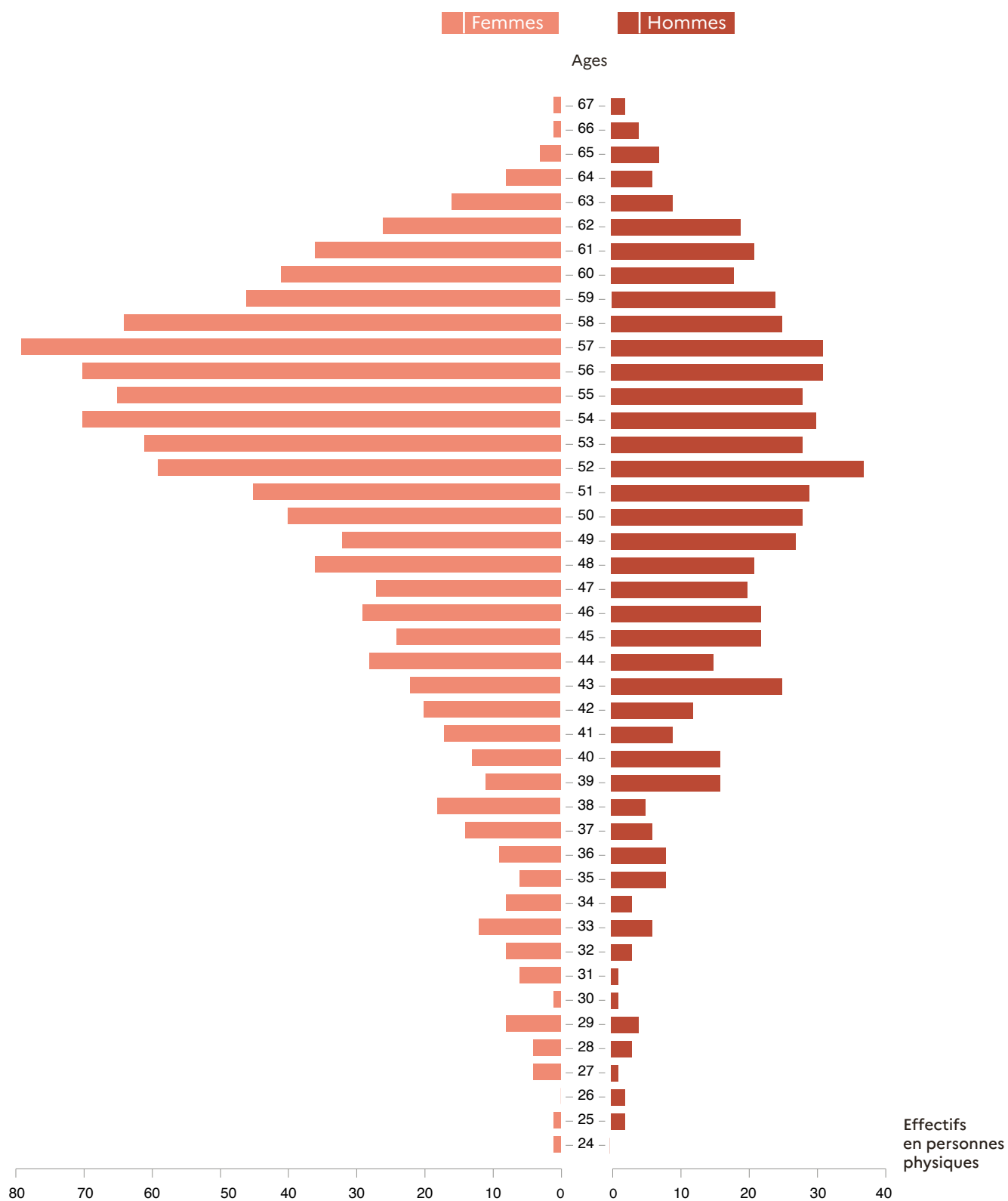
Il faut noter que pour les catégories :

- A+ : 23% sont des femmes et 77% sont des hommes
- A : 47% sont des femmes et 53% sont des hommes
- B : 72% sont des femmes et 28% sont des hommes
- C : 81% sont des femmes et 19% sont des hommes

Le taux de féminisation sur l'ensemble de l'ASP est de 64%. Ce taux est de 62,23 % pour les agents permanents.

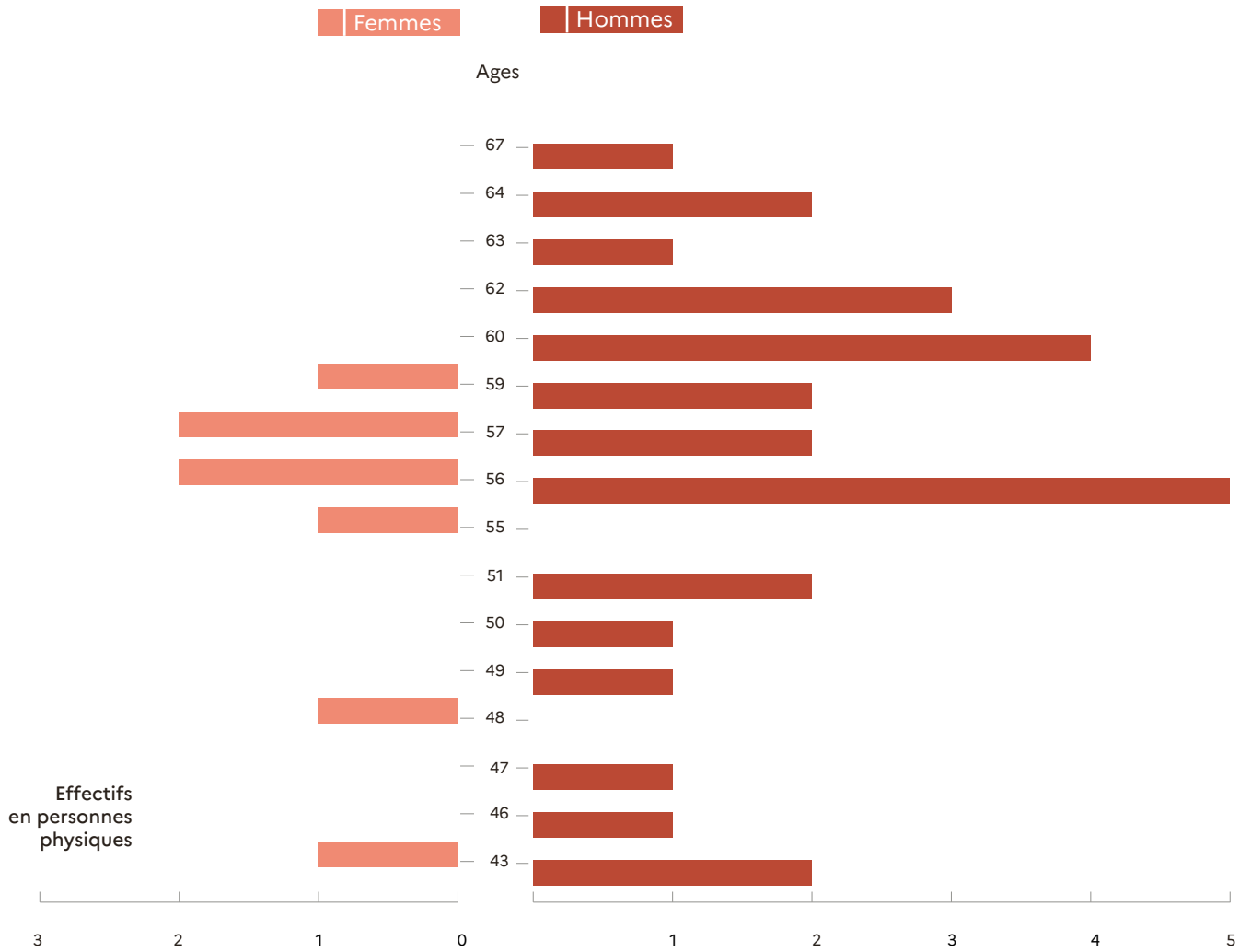
Pyramides des âges

> Pyramide des âges au 31/12/2023 global pour les effectifs permanents ⁽¹⁾

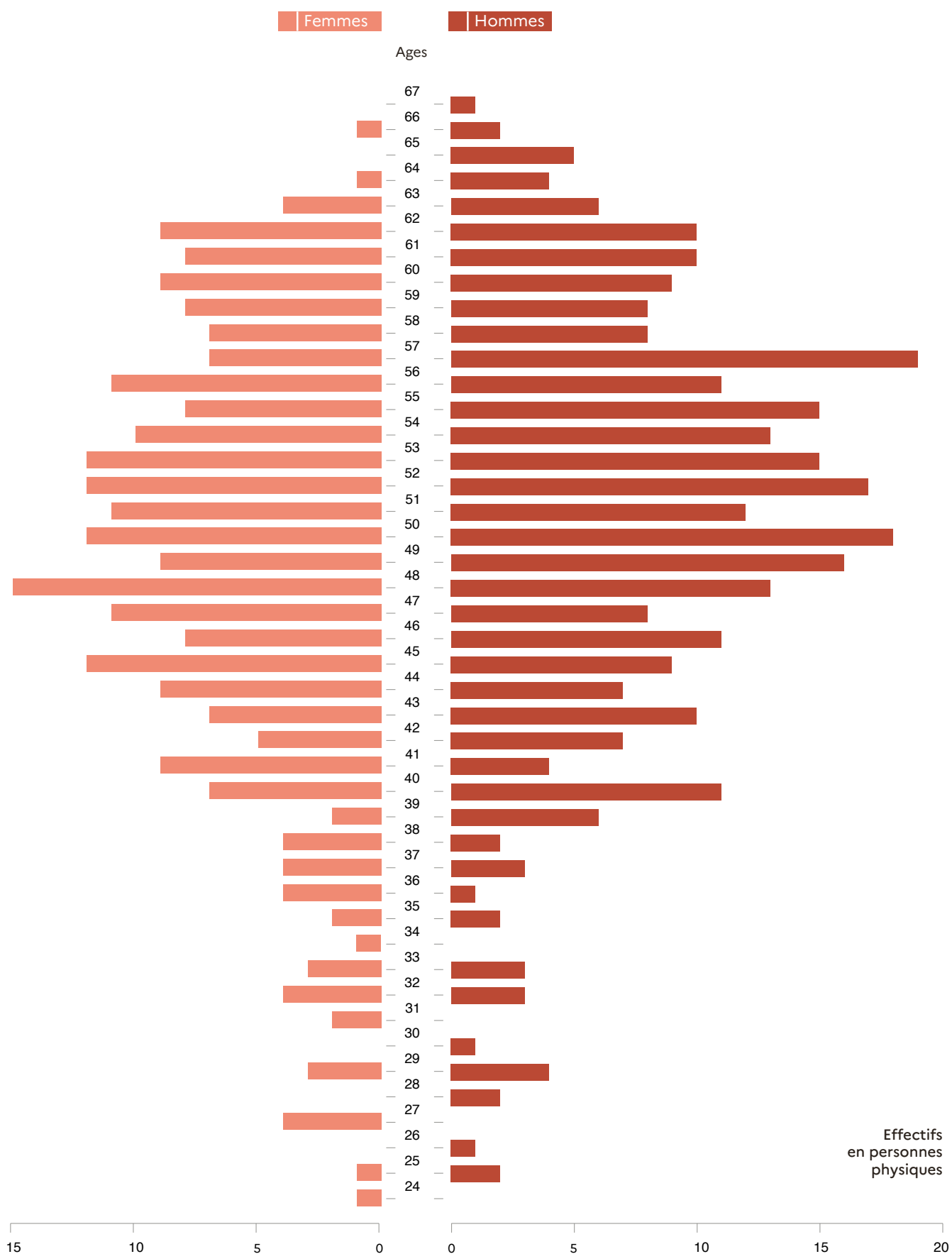


⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

> Pyramide des âges au 31/12/2023 pour les effectifs permanents en catégorie A+

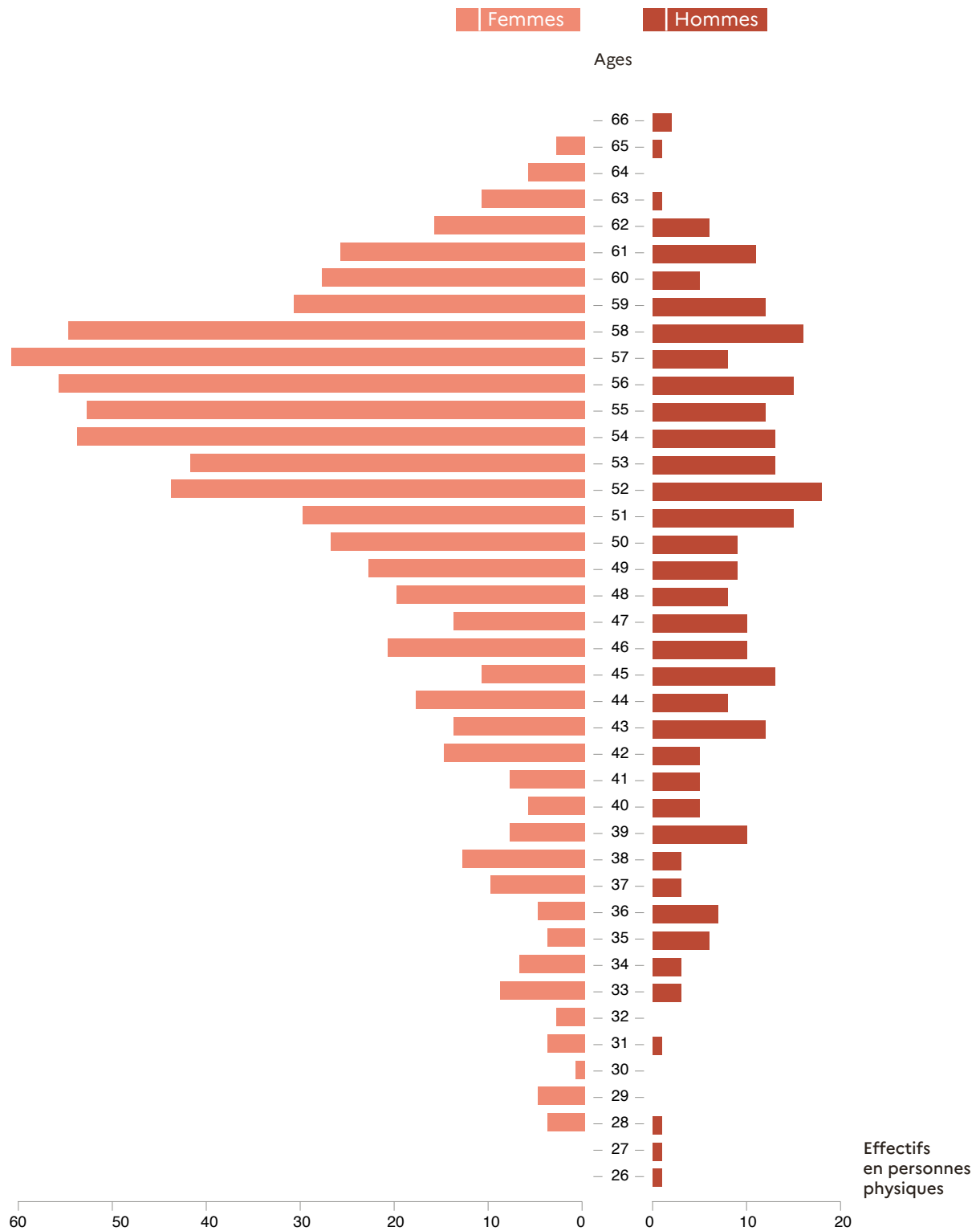


> Pyramide des âges au 31/12/2023 pour les effectifs permanents en catégorie A

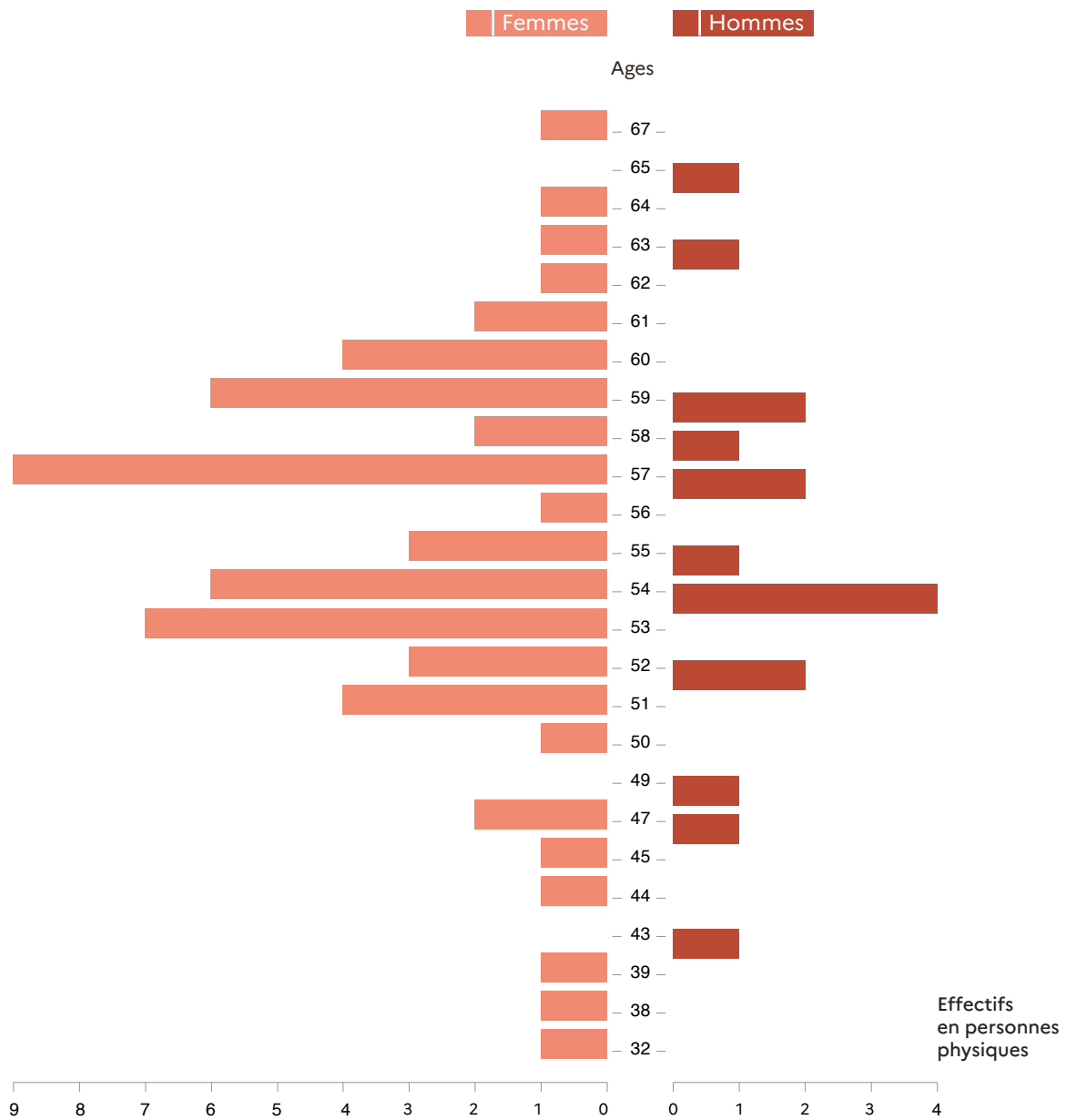


Effectifs en personnes physiques

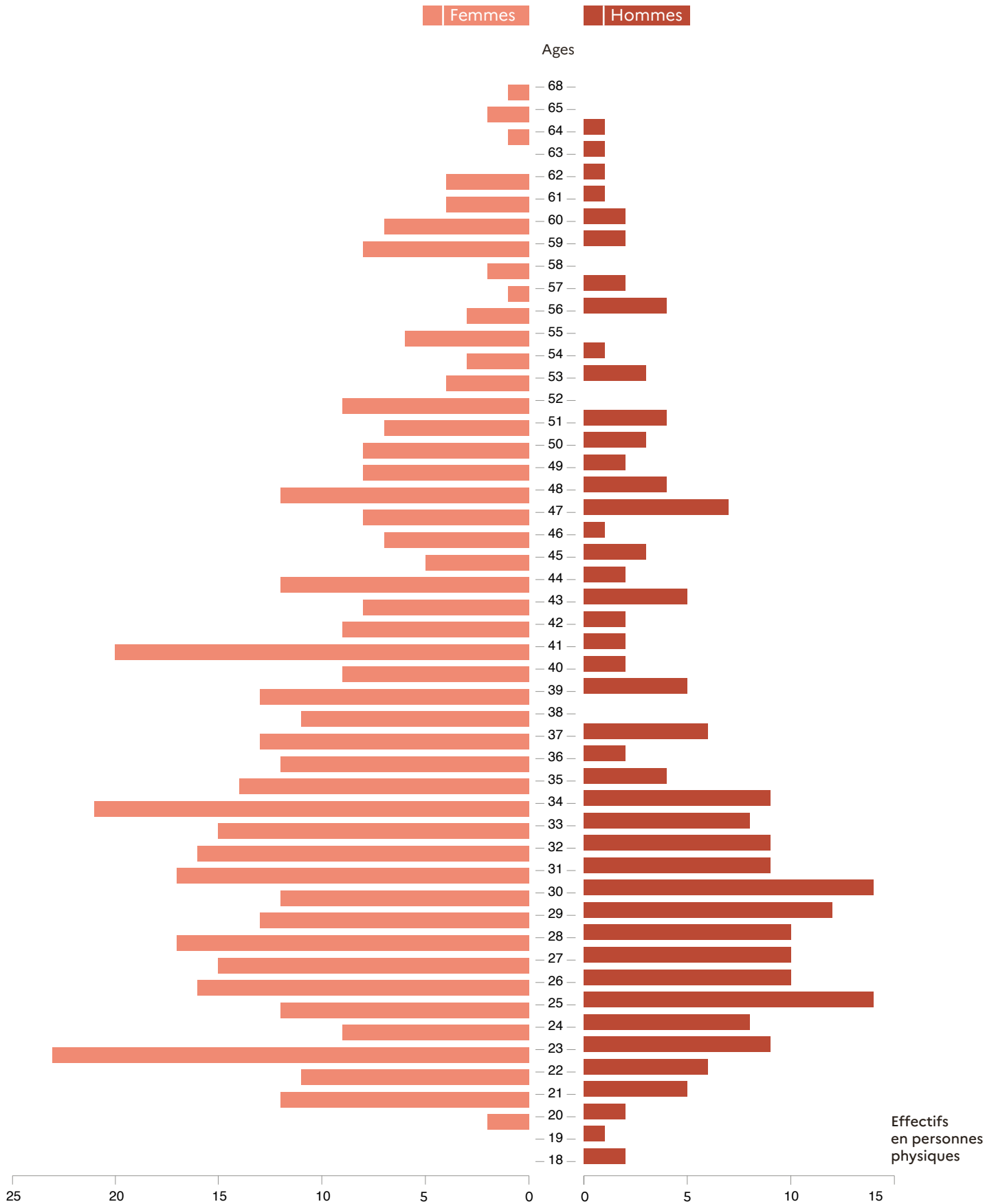
> Pyramide des âges au 31/12/2023 pour les effectifs permanents en catégorie B



> Pyramide des âges au 31/12/2023 pour les effectifs permanents en catégorie C



> Pyramide des âges au 31/12/2023 pour les effectifs en CDD



L'âge moyen

L'âge moyen est la moyenne des âges des agents.

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	53	54	54	50	52	51	52	50	51	55	55	55	53	52	51	51	51	51	51	50	51
Statut unifié	57	60	59	60	58	59	56	58	57				57	59	58	58	59	59	59	59	59
CDI		58	58	41	43	42	44	55	46				43	52	47	42	46	44	43	47	45
CDD				38	33	36	36	35	36	51	35	50	42	35	36	37	34	36	36	32	34
Total général	54	56	48	47	48	48	47	44	46	54	53	53	49	50	49	48	48	48	47	47	47

La moyenne d'âge de l'ensemble des effectifs est de 49 ans ; elle est de 49 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes.

La répartition par tranche d'âges est la suivante :

- Les moins de 30 ans représentent 1,74 % de l'effectif total des permanents ⁽¹⁾
- La tranche 30 – 39 ans : 10,38 %
- La tranche 40 – 49 ans : 27,59 %
- La tranche 50 – 59 ans : 51,07 %
- Les 60 ans et plus représentent 9,22 %

À titre d'information, l'âge moyen des CDD est de 36 ans ; 42 ans pour les femmes et 35 ans pour les hommes.

⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

L'âge médian

L'âge médian est l'âge qui divise une population donnée en 2 groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

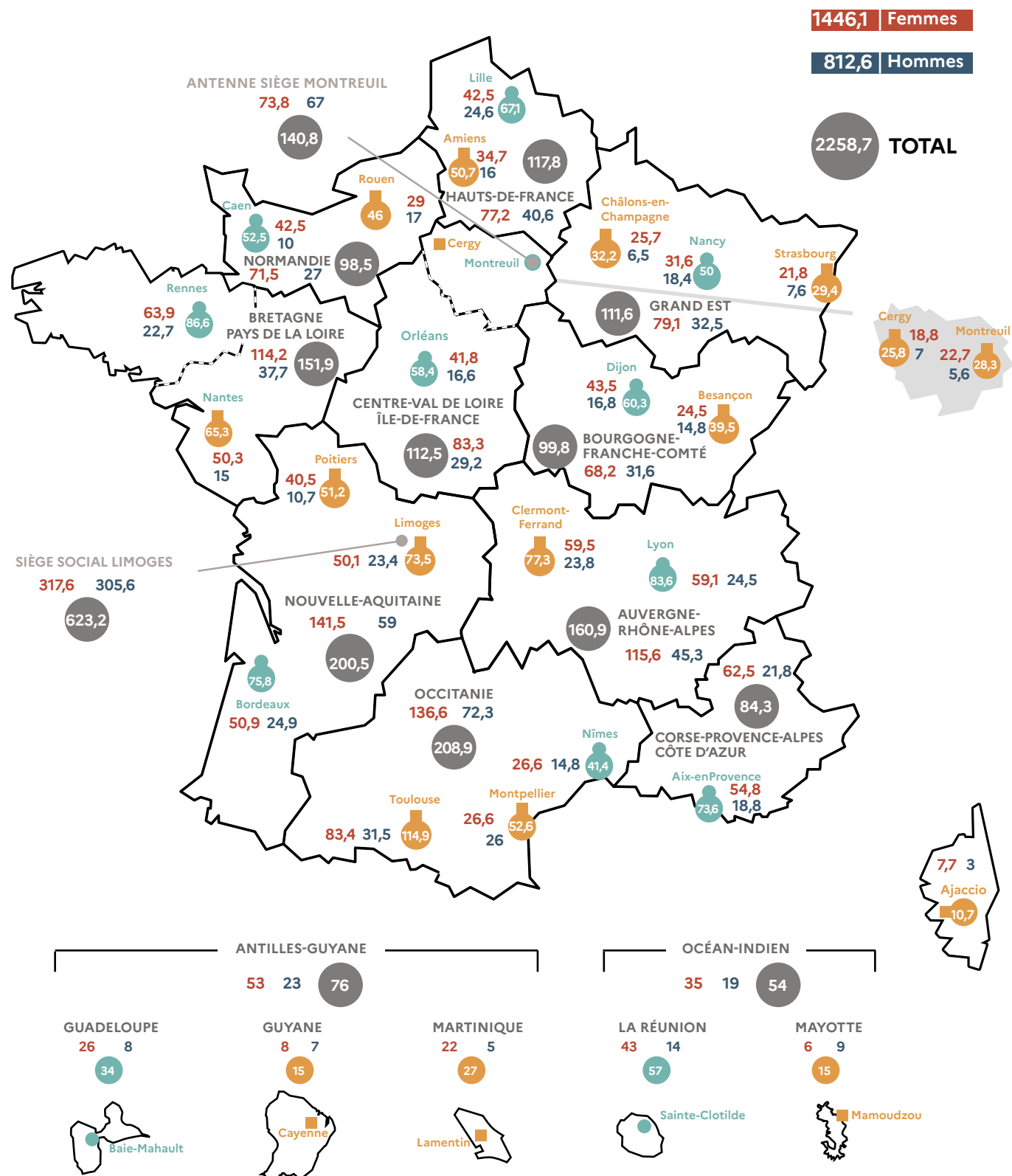
Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	56	54	56	50	52	51	54	51	53	55	54	55	53	52	53	52	53	52	52	51	52
Statut unifié	57	60	59	61	59	59	59	59	59				59	59	59	59	59	59	60	58	60
CDI		57	57	40	43	42	41	55	44				40	45	43	43	51	44	39	45	45
CDD				37	31	32	34	31	34	52	35	50	35	31	34	39	32	34	34	30	33
Total général	56	57	57	48	50	49	50	46	49	54	54	54	50	49	50	51	50	51	50	49	50

Répartition par site des effectifs (en ETP) au 31/12/2023

> Répartition des agents en activité

La répartition des agents en activité, hors agents en mise à disposition, entre les DR et le siège est de :

- 67 % des agents sont affectés en région (Directions régionales).
- 33 % sont affectés au siège.



Répartition des effectifs du siège (en ETP) au 31/12/2023

> Répartition des agents en activité

Répartition des agents en activité hors agents en mise à disposition, par direction.
Sont inclus les contrats aidés et les MAD externes.

Direction du siège	Année 2023						Année 2022		Année 2021	
	Total général		À limoges		À Montreuil		Total général		Total général	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agence comptable (AC)	84,1 (77%)	25 (23%)	59 (75%)	20 (25%)	25,1 (83%)	5 (17%)	82,7 (75%)	27,6 (25%)	76,6 (73%)	29,6 (28%)
	109,1		79		30,1		110,3		106,2	
Direction Générale (DG) ⁽¹⁾	15,4 (40%)	23,3 (60%)	12,4 (46%)	14,8 (54%)	3 (26%)	8,5 (74%)	14,2 (41%)	20,8 (59%)	17,7 (41%)	26 (59%)
	38,7		27,2		11,5		35		43,7	
DG - Mission Communication Etudes (MCE)	8 (74%)	2,8 (26%)	7 (71%)	2,8 (29%)	1 (100%)		6,3 (69%)	2,8 (31%)	8,8 (76%)	2,8 (24%)
	10,8		9,8		1		9,1		11,6	
Direction du Développement rural et de la Pêche (DDRP)	43 (51%)	41 (49%)	43 (51%)	41 (49%)			47,6 (52%)	44,5 (48%)	44,7 (49%)	45,7 (51%)
	84		84				93,1		90,4	
Direction des Interventions Régionales, Emploi et Politiques Sociales (DIREEPS)	79,6 (62%)	48,5 (38%)	79,6 (62%)	48,5 (38%)			71,9 (59%)	49,1 (41%)	73,5 (62%)	44,4 (38%)
	128,1		128,1				121		117,9	
Direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI)	35,1 (21%)	131,6 (79%)	35,1 (21%)	131,6 (79%)			31,3 (22%)	113,1 (78%)	23,9 (18%)	110,6 (82%)
	166,7		166,7				150,4		134,5	
Direction des Soutiens Directs Agricoles (DSDA)	40 (44%)	51 (56%)			40 (44%)	51 (56%)	36 (46%)	43 (54%)	36,5 (47%)	41,5 (53%)
	91				91		79		78	
Secrétariat Général (SG)	2 (67%)	1 (33%)	2 (100%)			1 (100%)	3 (60%)	2 (40%)	2 (50%)	2 (50%)
	3				1		5		4	
SG - Direction de l'Organisation et de la Performance (DOP)	14,4 (67%)	7 (33%)	14,4 (67%)	7 (33%)			15,2 (75%)	5 (25%)	13,2 (65%)	7 (35%)
	21,4		21,4				21,2		20,2	
SG - Direction des Ressources Humaines (DRH)	41,1 (75%)	13,6 (25%)	39,5 (76%)	12,6 (24%)	1,6 (62%)	1 (38%)	35,4 (76%)	11,3 (24%)	33,4 (70%)	14,3 (30%)
	54,7		52,1		2,6		47,7		47,7	
SG - Direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL)	25,8 (52%)	23,6 (48%)	25,8 (52%)	23,6 (48%)			25,8 (53%)	22,6 (47%)	26,8 (55%)	21,6 (45%)
	49,4		49,4				48,4		48,4	
Total	756,9		619,7		137,2		720,2		702,6	

⁽¹⁾ Comprend la Direction générale, la Direction générale déléguée, l'Inspection générale, la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, les services d'audit interne et de contrôle interne, le service de la certification européenne et des actions internationales et le Médiateur.

Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants ⁽¹⁾

Catégorie	A+		A		Total général - année 2023			Total général - année 2022			Total général - année 2021		
	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire et CDI	3	16	14	18	17 (33%)	34 (66%)	51	15 (33%)	30 (67%)	0	12 (29%)	30 (71%)	42
Statut unifié	1	5			1 (17%)	5 (83%)	6	1 (10%)	9 (90%)	0	1 (12%)	7 (88%)	8
Total général	4	21	14	18	18	39	57	16	39	55	13	37	50

⁽¹⁾ Comprend le Président directeur général, le Directeur général délégué, le Secrétaire général, l'Agent comptable, les 7 Directeurs du siège, 12 Directeurs adjoints du siège, les 4 Directeurs interrégionaux, les 3 Directeurs interrégionaux adjoints, les 8 Directeurs régionaux, les 9 Directeurs régionaux adjoints, les Directeurs territoriaux délégués, la Cheffe de l'inspection générale, Inspecteurs généraux et le Médiateur.

Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2023 par organismes d'accueil

> L'effectif des MAD

Départ en retraite d'un agent MAD en 2023.

Organismes d'accueil	Année 2023				Année 2022		Année 2021	
	F	H	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾
Etablissement public	2	1	3	3	3	3	4	4
Ministère de la Culture	1		1	1	1	1	1	1
Ministère des Armées		1	1	1	2	2	2	2
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire		1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Économie et des Finances		1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Intérieur	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	3	4	7	7	8	8	10	10

⁽¹⁾ Il s'agit d'agents en situation de mise à disposition suite à l'opération de délocalisation du siège de l'ex-Cnasea (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) de Paris vers Limoges à l'été 2003.

Bilan de l'apprentissage

	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Nombre d'apprentis accueillis	16 apprentis	11 apprentis	8 apprentis
Services d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> • 4 directions du siège : <ul style="list-style-type: none"> • DNSI (9 agents) • DSDA (2 agents) • DRH (1 agent) • DOP (1 agent) • DDRP (1 agent) • 2 directions régionales : <ul style="list-style-type: none"> • DR AUVERGNE RHONE ALPES (1 agent) • DR OCCITANIE (1 agent) 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 directions du siège : <ul style="list-style-type: none"> • DNSI (7agents) • DDRP (1 agent) • DOP (1agent) • DRH (1 agent) • DG (1 agent) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 site en région : <ul style="list-style-type: none"> • DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) • 2 directions du siège :- <ul style="list-style-type: none"> • DNSI (6 agents) • MCE (1 agent)
Diplômes préparés	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 5 (BTS Support de l'action managériale / BTS Système du Numérique - Option Informatique et Réseaux / BTS Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux / BTS Concepteur développeur d'application / BTS Services Informatiques aux Organisations) • DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) • Master (BAC +5) : 3 (Master mention droit public / Master administration publique / Master 1 Métiers de l'Administration) • Ingénieur (BAC +5) : 7 (3IL / Informatique / Manager de solutions digitales et Data)" 	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 2 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) • DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) • Master (BAC +5) : 4 • Ingénieur 3IL (BAC +5) : 4 	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 3 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) • DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) • Bachelor (BAC+3) : 1 (Bachelor Création & Design) • Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3 "
Etablissement de formation	<ul style="list-style-type: none"> • CFA CAMPUS BLAGNAC : 1 (BTS Support de l'action managériale) • CFA Limousin – Limoges : 5 (Master mention droit public / Master administration publique) • IPAG Limoges : 1 (Master 1 Métiers de l'Administration) • CFA Limousin – Tulle : 2 (Ingénieur 3IL / BTS Système du Numérique - Option Informatique et Réseaux) • Université d'Orléans : 1 (DUT Informatique) • CFA SIMPLON Montreuil : 1 (BTS Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux) • Université de Limoges : 2 (Ingénieur informatique / Ingénieur Manager de solutions digitales et Data) • CFGA QUALIOP I Ile de France : 1 (BTS Concepteur développeur d'application) • CFA INGETIS Ile de France : 1 (BTS Services Informatiques aux Organisations) 	<ul style="list-style-type: none"> • CFA supérieur Limousin, Limoges : 6 (3 Masters et 3 Ingénieurs3IL) • IPAG, Limoges : 1 (Master) • CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (1 BTS et 1 Ingénieurs3IL) • Université d'Orléans : 1 (DUT) • CFA Académie de Bordeaux 1 (BTS) 	<ul style="list-style-type: none"> • CFA supérieur Limousin, Limoges : 3 (Ingénieur3IL) • CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (BTS) • AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) • CFA Aquitaine, Bordeaux : 1 (Bachelor) • Université d'Orléans : 1 (DUT)
Commentaires	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (12 hommes et 4 femmes). La majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (9 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées dans les domaines techniques (informatique, ingénierie) et administratif (administration publique et droit). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 9 en Haute-Vienne (Limoges) et 2 en Corrèze (Tulle) ; 1 en Occitanie (Toulouse) et 1 en Centre-Val de Loire (Orléans), 3 en Île-de-France. 5 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2023. 6 apprentis poursuivent leur apprentissage.</p> <p><i>Références : article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i></p>	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (9 hommes et 2 femmes). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (7 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées dans les domaines techniques (informatique, ingénierie) et administratif (administration publique et droit). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 7 en Haute-Vienne (Limoges) et 2 en Corrèze (Tulle), 1 en Centre-Val de Loire (Orléans), et 1 en Aquitaine (Bordeaux). 4 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2022. 4 apprentis poursuivent leur apprentissage.</p> <p><i>Références : article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i></p>	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (7 hommes et 1 femme). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (6 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées exclusivement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 1 en Haute-Vienne (Limoges) et 1 en Corrèze (Tulle). 1 autre est rattachée à un organisme de formation situé dans l'Ain. Pour 2 apprentis, 2021 a été leur dernière année d'études. 5 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2020. 1 apprenti poursuit son apprentissage.</p> <p><i>Références : article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i></p>

Insertion des personnes en situation de handicap

• Focus sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Comme tout employeur public, l'ASP doit satisfaire à l'obligation de 6% de personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif total de l'agence. Ce taux fait l'objet d'une déclaration administrative obligatoire annuelle qui doit être remplie par les établissements comptabilisant au moins 20 salariés dans le secteur public ou privé.

Avec 7,25% de taux d'emploi direct*, l'ASP se maintient en 2023 au-dessus des 6% obligatoire.

Depuis 2021, l'ASP ne verse plus de contribution au FIPHFP car le taux d'emploi direct est supérieur à 6%.

La déclaration annuelle 2024 au titre de 2023 recense 158 agents en situation de handicap au 31/12/2023. (En 2023, 21 agents n'ont pas renouvelé leur RQTH, ont réalisé une mobilité ou sont partis en retraite et à contrario, 7 agents CDD et 1 titulaire ont été recrutés et 13 agents de l'agence ont communiqué leur RQTH).

• Focus sur la convention FIPHFP 2021-2023

Après une première convention avec le FIPHFP entre 2017 et 2020, l'ASP a signé en avril 2021 une nouvelle convention triennale de partenariat afin de pérenniser l'engagement de l'établissement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023.

Cette nouvelle convention recense une série d'actions concrètes à poursuivre et développer en matière de :

- Recrutement des travailleurs en situation de handicap,
- Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes,
- Maintien dans l'emploi,
- Formation des agents et des tuteurs,
- Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs

Sur cette troisième année de conventionnement, le FIPHFP a participé à hauteur de 47 727 euros au maintien dans l'emploi des agents de l'établissement en situation de handicap : mise en œuvre de transport domicile-travail, achat de matériels spécifiques, aide financière à l'achat de prothèses et orthèses... L'ASP a quant à elle financé 11 903 euros de matériel sur son budget 2023.

En terme de recrutement, 3 agents en situation de handicap ont été recrutés en 2023 (2 en catégorie B et 1 en catégorie C). 1 apprentie a été accueillie.

En terme de titularisation, 1 agent en situation de handicap a été titularisé en 2023.

La convention 2021-2023 a permis d'ancrer la politique handicap de l'établissement. Elle a aussi permis, à partir de 2021, de franchir l'obligation légale de 6% de personnes en situation de handicap. Afin de pérenniser son engagement, l'établissement a signé avec le FIPHFP une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

• Focus sur la sensibilisation et la communication

En terme de sensibilisation et de communication, l'ASP propose régulièrement sur MyAsp des actualités sur la thématique du handicap.

À titre d'exemple, lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) qui s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2023, différents ateliers ont été proposés : un webinar sur la thématique du handicap au travail, un apéritif et un goûter dans le noir, des jeux ludiques par équipe et la participation au Duoday marquée par une participation record (37 offres de duos et 15 duos concrétisés).

* **Taux d'emploi direct** : c'est le taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il correspond à la formule suivante : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée X 100.

> Évolution du nombre de personnes en situation de handicap au sein de l'ASP

Déclaration Obligatoire annuelle de Travailleurs Handicapés réalisée auprès du FIPHFP (DOETH) Evolution des travailleurs en situation de handicap	2023	2022	2021	2020
Nombre de travailleurs en situation de handicap	158	158	134	128
Taux d'emploi direct*	7,25%	7,7%	6,5%	6,93%
Taux d'emploi légal**	(1)	(1)	(1)	7,20%
Contribution versée au FIPHFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cet indicateur n'est plus renseigné sur la déclaration BOETH au titre de l'année 2021 et 2022

Dépenses annuelles réalisées dans le cadre du handicap	2023	2022	2021	2020
Dépenses financées par le FIPHFP	47 727 €	26 655 €	18 748 €	68 989 €
Dépenses financées par l'ASP	11 903 €	8 733 €	8 034 €	13 644 €

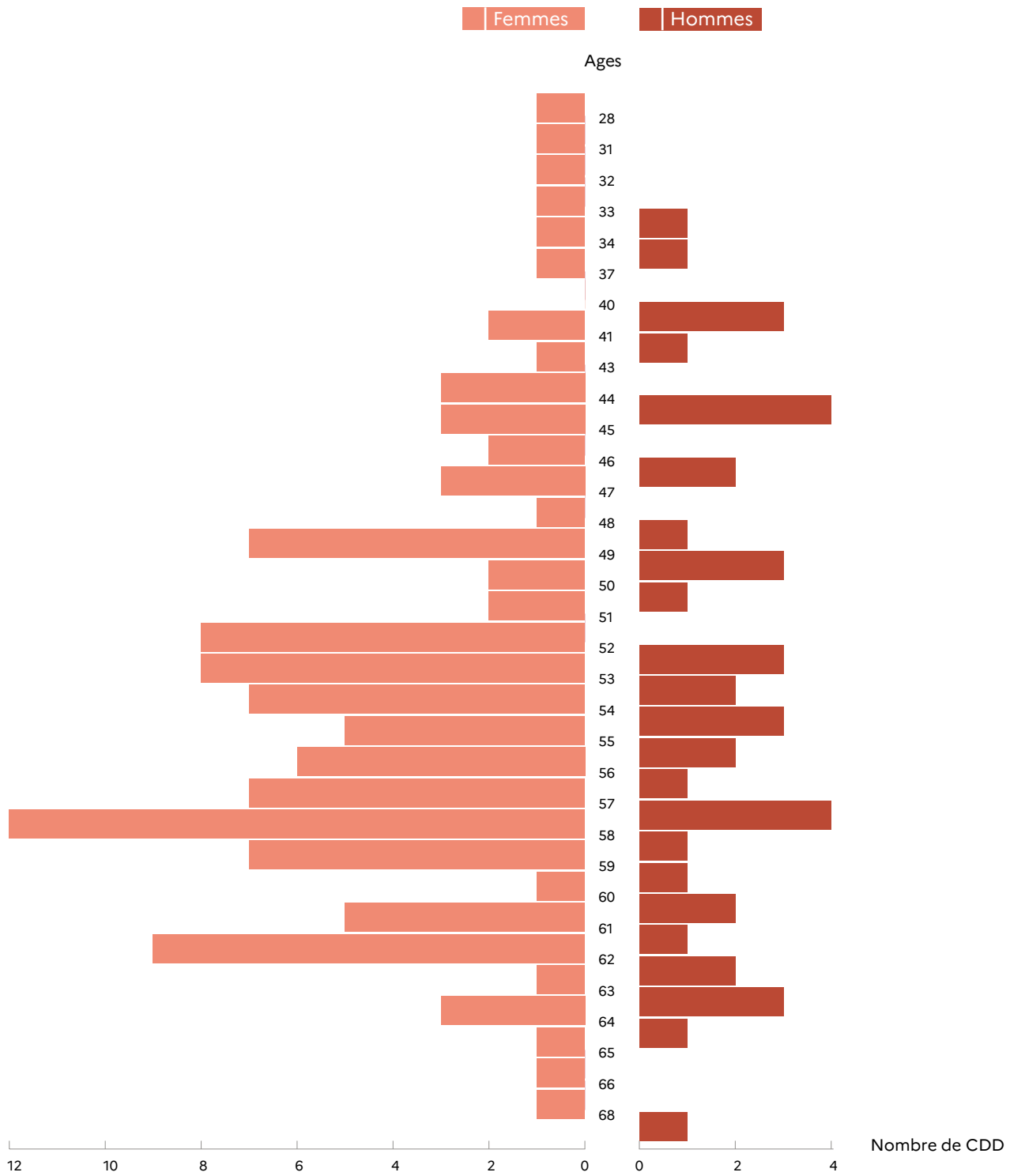
* **Taux d'emploi direct** : c'est le taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il correspond à la formule suivante :
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée x 100

** **Taux d'emploi légal** : c'est le taux d'emploi qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses donnant lieu à dépenses déductibles.
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + Nombre d'Unités Déductibles / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée X 100

> Répartition des effectifs de personnes en situation de handicap par catégorie, par statut et par corps

CATEGORIE		A			B			C			Total général Année 2023				Total général Année 2022				Total général Année 2021			
Statut	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps
Fonctionnaire	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	1	2	3			0			0	1	2	3	2%	1	1	2	2%	1	1	2	2%
	Interministériel des attachés d'administration de l'État	8	6	14			0			0	8	6	14	11%	8	4	12	9%	7	2	9	8%
	Technicien supérieur des services du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0	10	7	17			0	10	7	17	13%	11	9	20	15%	12	8	20	17%
	Secrétaire administratif du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0	63	17	80			0	63	17	80	60%	61	17	78	60%	56	13	69	58%
	Adjoint administratif du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0			0	13	6	19	13	6	19	14%	11	7	18	14%	11	7	18	15%
Total Fonctionnaires		9	8	17	73	24	97	13	6	19	95	38	133	100%	92	38	130	100%	87	31	118	100%
Statut unifié	Groupe 2		1	1			0			0	0	1	1	50%	0	1	1	50%	0	1	1	33%
	Groupe 3			0			0			0	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
	Groupe 4			0		1	1			0	0	1	1	50%	0	1	1	50%	1	1	2	67%
Total Statut unifié		0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	2	2	100%	0	2	2	100%	1	2	3	100%
CDI			1	1	1		1			0	1	1	2	9%	1	2	3	12%	0	2	2	15%
CDD		1	2	3	13	1	14	4		4	18	3	21	91%	17	6	23	88%	10	1	11	85%
Apprentis				0			0			0	0	0	0	0%	0	0	0	0%			0	0%
Total CDD		1	3	4	14	1	15	4	0	4	19	4	23	100%	18	8	26	100%	10	3	13	100%
Total général		10	12	22	87	26	113	17	6	23	114	44	158		110	48	158		98	36	134	
En % des effectifs		6 %	8 %	14 %	55,1 %	16,5 %	71,5 %	10,8 %	3,8 %	14,6 %	72,2 %	27,8 %	100 %		69,6 %	30,4 %	100 %		73,1 %	26,9 %	100 %	

> Pyramide des âges 2023 pour les effectifs en CDD en situation de handicap



Les flux du personnel

Répartition des effectifs entrants en 2023(*)

(*) Les effectifs d'entrées sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**. Ils ne concernent que les agents qui n'étaient pas déjà permanents à l'ASP.

> Répartition des agents permanents ⁽¹⁾ recrutés par catégorie, par corps et par voie d'accès

Voie d'accès	Corps	Catégorie			A+			A			B			C			Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total			
Recrutement MASA - PNA	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																								
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				7	1	8							7	1	8	5	1	6	3	4	7			
	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts		1	1	1		1									2			0						
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts					1	1									1			0		2	2			
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat				3	4	7							3	4	7	1	1	2	1		1			
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							5		5				5	0	5	3	1	4	2		2			
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							7	1	8				7	1	8	4	3	7	6	3	9			
Total Recrutement MASA - PNA			1	1	11	6	17	12	1	13				22	6	31	13	6	19	12	9	21			
Recrutement autre ministère - Détachement	Administrateur																		0	1	1				
	Administrateur des finances publiques																		0						
	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																		0						
	Adjoint Administratif Territorial										2		2	2	0	2	0	1	1						
	Adjoint Technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																		0						
	Attaché principal d'administration	1	2	3	8	2	10							9	4	13	5	1	6						
	Attaché d'administration territorial																4	0	4						
	Assistant de Service Social																		0						
	Assistant ingénieur																1	0	1		1	1			
	Cour des comptes																		0		1	1			
	Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes																		0						
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				2	2	4							2	2	4			0	3		3			
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Alimentation																		0						
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts																0	2	2	1		1			
	Inspecteur de la santé publique vétérinaire																		0						
	Ingénieur d'études																		0						
	Inspecteur des finances publiques																1	0	1						
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication																		0		1	1			
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat																		0	4	3	7			
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																		0	8	4	12			
	Secrétaire administratif au Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur																2	0	2						
	Rédacteur territorial																2	0	2						
	Secrétaire administratif								9	2	11				9	2	11	4	3	7					
	Secrétaire administratif au Ministère de l'intérieur																1	0	1						
	Technicien territorial																0	1	1						
	Technicien de recherche																1	0	1						
	Technicien supérieur Hospitalier																0	1	1						
Statut unifié																		0		1	1				
Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation								3	2	5				3	2	5			0	2		2			
Total recrutement autre ministère - Détachement		1	2	3	10	4	14	12	4	16			2	25	10	35	21	9	30	19	11	30			

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A+			A			B			C			Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021			
Voie d'accès	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Titularisation CDD travailleurs handicapés	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche													0			0						
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat													0	0	0	2	1	3				
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche													0	0	0	1	1	2				
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation															0			0	1	2	3	
Total Titularisation CDD travailleurs handicapés					0	0	0	0	0	0				0	0	0	3	2	5	1	2	3	
Concours / Examen professionnel	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				1		1							1	0	1							
	Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts																						
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication					2	2							0	2	2	3	1	4		1	1	
	Secrétaire administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																						
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation								2	2				0	2	2	4	4	8	16	3	19	
Total Concours / Examen professionnel					1	2	3	0	2	2				1	4	5	7	5	12	16	4	20	
Sorties Ecoles	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat															0			0			0	
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture							4	2	6						6			0			0	
Total Sorties Ecoles								4	2	6						6			0			0	
CDI			1	1	9	16	25	2		2				11	17	28	8	15	23	7	9	16	
Total CDI		0	1	1	9	16	25	2	0	2	0	0	0	11	17	28	8	15	23	7	9	16	
TOTAL GÉNÉRAL		1	4	5	31	28	59	30	9	39	0	0	2	59	37	105	52	35	89	55	35	90	

> Recrutement d'agents non titulaires par type de contrat

Niveau	Type de contrat spécifique	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Apprentis		Total Contrats aidés	Stagiaire rémunéré		Total stagiaires rémunérés	Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021		
		F	H		F	H		F	H		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Niveau 3 (BEP,CAP)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	12		12							12	0	12	0	1	1			0
	CDD 86-83, art. 27 handicap			0							0	0	0			0			0
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	1		1							1	0	1			0	2		2
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité										0	0	0			0	1		1
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	16	4	20							16	4	20	16	3	19	26	2	28
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire										0	0	0			0			0
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire										0	0	0			0	0		0
	CDD projet article 7-bis										0	0	0			0			
	Contrat d'apprentissage										0	0	0			0	0	0	0
	Stage rémunéré										0	0	0			0	1	2	3
Total Niveau 3 (BEP,CAP)		29	4	33	0	0	0	0	0	0	29	4	33	16	4	20	30	4	34
Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	100	19	119							100	19	119	12	5	17	4	1	5
	CDD 86-83, art. 27 handicap	1		1									1			0	1	0	1
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	30	16	46							30	16	46	8	2	10	52	32	84
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	3		3							3	0	3	4	6	10	3	8	11
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	454	259	713							454	259	713	288	195	483	314	197	511
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	1	2	3							1	2	3	2	3	5	4	2	6
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire	4	1	5							4	1	5	3	1	4	1	1	2
	CDD projet article 7-bis		1	1									1						
	Contrat d'apprentissage	0	0	0	2	1	3				2	1	3	2	3	5	1	4	5
Stage rémunéré												0			0	1	0	1	
Total Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)		593	298	891	2	1	3	0	0	0	595	299	894	319	215	534	381	245	539
Niveau 6 (bac + 3 à 5)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	12		12							12	0	12	1	1	2	0	2	2
	CDD 86-83, art. 27 handicap												0			0	0	1	1
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	1		1							1	0	1	10	21	31	13	12	25
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité												0			0	0	0	0
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	16	4	20							16	4	20	4	1	5	2	3	5
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire			0							0	0	0	1	0	1	0	1	1
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire			0							0	0	0	0	1	1	1	0	1
	CDD projet article 7-bis			0							0	0	0	0	2	2			
	Contrat d'apprentissage				0	4	4				0	4	4			0			
	Stage rémunéré												0			0			
Total Niveau 6 (bac + 3 à 5)		29	4	33	0	4	4	0	0	0	29	8	37	16	26	42	16	19	35
TOTAL GÉNÉRAL		653	307	960	2	5	7	0	0	0	653	311	964	351	245	596	427	268	695

Répartition des effectifs sortants en 2023 (*)

(*) Les effectifs de sorties sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**.

> Répartition des départs de permanents ⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique et par motif de sortie

Statut	Catégorie	A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021				
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total		
Fonctionnaire titulaire	Affectation dans une autre administration											0			0						
	Concours ou recrutement sortant											0			0			1	1		
	Congé pour convenances personnelles											0			0						
	Congé maladie longue durée											0			0			2		2	
	Congé longue maladie											0			0			6	2	8	
	Congé de présence parentale											0			0						
	Congé parental				1		1				1	0	1	1	0	1	1		1		1
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie											0	0	0	2	0	2	4	1	5	
	Congé sans solde												0			0					
	Décès		1		1		1	1		1	2	1	3	1	1	2			1	1	
	Démission et abandon de poste												0			0					
	Départ en détachement	1		1	1		1				2	0	2	5	5	10	2			2	
	Départ en disponibilité											0	0	0	0	1	1				
	Départ volontaire												0			0					
	Inaptitude définitive												0			0					
	Licenciement												0			0					
	Mise à disposition												0			0					
	Mobilité fonction publique	8	3	11	17	6	23				25	9	34	10	15	25	11	17	28		
	Retraite	5	8	13	15	10	25	1	1	2	21	19	40	15	10	25	40	9	49		
	Révocation												0			0					
Rupture conventionnelle - création d'entreprise												0			0						
Rupture conventionnelle - convenance personnelle	1	1	2	1		1				2	1	3	3	1	4	4	2	6			
Total Fonctionnaire titulaire				15	13	27	36	16	52	2	1	3	53	30	83	37	33	70	70	33	103

⁽¹⁾ Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire détaché sur contrat	Affectation dans une autre administration												0			0				
	Concours ou recrutement sortant												0			0				
	Congé pour convenances personnelles												0			0				
	Congé maladie longue durée												0			0				
	Congès longue maladie												0			0				
	Congé de présence parentale												0			0				
	Congé parental												0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0			0			
	Congé sans solde													0			0			
	Décès													0			0			
	Démission et abandon de poste													0			0			
	Départ en détachement													0			0			
	Départ en disponibilité													0			0			
	Départ volontaire													0			0			
	Inaptitude définitive													0			0			
	Licenciement													0			0			
	Mise à disposition													0			0			
	Mobilité fonction publique		2	1	3							2	1	3			0			
	Fin de détachement		1	1	2							1	1	2	2	1	3	1	2	3
	Retraite		2	1	3							2	1	3			0		1	1
Révocation													0			0				
Rupture conventionnelle - création d'entreprise													0			0				
Rupture conventionnelle - convenance personnelle													0			0				
Total Fonctionnaire détaché		5	3	8	0	0	0	0	0	0	5	3	8	2	1	3	1	3	4	

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire détaché sur corps	Affectation dans une autre administration												0			0				
	Concours ou recrutement sortant												0			0				
	Congé pour convenances personnelles												0			0				
	Congé maladie longue durée												0			0				
	Congès longue maladie												0			0				
	Congé de présence parentale												0			0				
	Congé parental												0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0			0			
	Congé sans solde													0			0			
	Décès													0			0			
	Démission et abandon de poste													0			0			
	Départ en détachement	1		1	1	1						1	1	2			0			
	Départ en disponibilité													0			0			
	Départ volontaire													0			0			
	Inaptitude définitive													0			0			
	Licenciement													0			0			
	Mise à disposition													0			0			
	Mobilité fonction publique	1		1	2		2				0	3	0	3	2	0	2	1		1
	Fin de détachement													0	3	1	4	3		3
	Retraite													0	1	0	1			
Révocation													0			0				
Rupture conventionnelle - création d'entreprise													0			0				
Rupture conventionnelle - convenance personnelle													0			0				
Total Fonctionnaire détaché sur corps		2	0	2	2	1	3	0	0	0	4	1	5	6	1	7	4	0	4	

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire stagiaire	Affectation dans une autre administration												0			0				
	Concours ou recrutement sortant												0			0				
	Congé pour convenances personnelles												0			0				
	Congé maladie longue durée												0			0				
	Congès longue maladie												0			0				
	Congé de présence parentale												0			0				
	Congé parental												0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0			0			
	Congés sans solde													0			0			
	Décès													0			0			
	Démission et abandon de poste													0			0			
	Départ en détachement													0			0			
	Départ volontaire													0			0			
	Inaptitude définitive													0			0			
	Licenciement													0			0			
	Mobilité fonction publique													0			0			
	Retraite													0			0			
Révocation													0			0				
Total Fonctionnaire stagiaire		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Statut unifié	Affectation dans une autre administration												0			0				
	Concours ou recrutement sortant												0			0				
	Congé pour convenances personnelles												0			0				
	Congé maladie longue durée												0			0				
	Congé mobilité		1	1							0	1	1			0				
	Congès longue maladie												0			0				
	Congé de présence parentale												0			0				
	Congé parental												0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0			0			
	Congés sans solde													0			0	1		1
	Décès													0			0			
	Démission et abandon de poste													0			0			
	Départ en détachement													0			0			
	Départ en disponibilité													0			0			
	Départ volontaire													0			0			
	Inaptitude définitive													0			0			
	Licenciement													0			0	1		1
	Mobilité fonction publique		1	1							0	1	1			0				
	Retraite	1	6	7	2		2				3	6	9	6	4	10	4	3	7	
Révocation													0			0				
Rupture conventionnelle - création d'entreprise													0			0				
Rupture conventionnelle - convenance personnelle				1		1				1	0	1			0					
Total Statut unifié		1	7	8	3	0	3	0	0	0	4	8	12	6	4	10	6	3	9	

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié - MAD	Affectation dans une autre administration											0			0				
	Concours ou recrutement sortant											0			0				
	Congé pour convenances personnelles											0			0				
	Congé maladie longue durée											0			0				
	Congès longue maladie											0			0				
	Congé de présence parentale											0			0				
	Congé parental											0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0			0			
	Congés sans solde												0			0			
	Décès												0			0			
	Démission et abandon de poste												0			0			
	Départ en détachement												0			0			
	Départ volontaire												0			0			
	Inaptitude définitive												0			0			
	Licenciement												0			0			
	Mobilité fonction publique												0			0			
	Retraite		1	1				0				0	1	1	1	0	1		
Révocation													0		0				
Total Statut unifié - MAD		0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0
CDI	Affectation dans une autre administration											0			0				
	Concours ou recrutement sortant											0			0				
	Congé pour convenances personnelles			0							0	0	0	1	0	1			
	Congé maladie longue durée											0			0				
	Congès longue maladie											0			0				
	Congé de présence parentale											0			0				
	Congé parental											0			0				
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0			0			
	Congés sans solde												0			0			
	Décès												0			0			
	Démission et abandon de poste	1	4	5							1	4	5	2	3	5	1		1
	Départ en détachement												0			0			
	Départ volontaire												0			0			
	Inaptitude définitive												0			0			
	Licenciement												0			0			
	Mobilité fonction publique		1	1							0	1	1	0	1	1			
	Retraite												0			0			
Révocation												0			0				
Rupture conventionnelle - création d'entreprise		1										0			0				
Rupture conventionnelle - convenance personnelle												0			0				
Total CDI		1	6	6	0	0	0	0	0	0	1	5	6	3	4	7	1	0	1
Total général		24	30	49	41	17	58	2	1	1	67	48	115	55	43	98	82	39	121
dont Retraites		8	16	21	17	10	27	1	1	0	26	27	53	23	14	37	44	13	57

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Départs temporaires

Un départ en congé sans solde et un départ en congés parental.

> Répartition des départs des agents non titulaires

520 agents en CDD ont quitté l'établissement en 2023, cela s'explique par le nombre important de contrat de courte durée, notamment dans le domaine des contrôles agricoles, ainsi que dans le domaine de l'emploi.

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CDD 86-83, article 27 handicap	Congé pour mobilité												0			0			0
	Congé pour création d'entreprise												0			0			0
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0			0
	Concours												0			0			0
	Décès												0			0			0
	Démission et abandon de poste												0			0			0
	Départ volontaire												0			0			0
	Fin de contrat												0			0			0
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Transformation du CDD en CDI												0			0			0
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0	3	2	5	1	2	3
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total CDD 86-83, article 27 handicap		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	5	1	2	3
CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	Congé pour mobilité												0			0			0
	Congé pour création d'entreprise												0			0			0
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0			0
	Concours												0			0			0
	Décès												0			0			0
	Démission et abandon de poste	1		1	1		1			0	2	0	2	5	0	5	2	1	3
	Départ volontaire												0			0			0
	Fin de contrat				22	7	29			0	22	7	29	46	11	57	25	4	29
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai				10		10				10	0	10			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Transformation du CDD en CDI												0	0	1	1			0
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	1	0	1	33	7	40	0	0	0	34	7	41	51	12	63	27	5	32	

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0	4		4	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste	3	3	6	3	2	5				6	5	11	7	5	12	15	5	20
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat	5	1	6	4	3	7				9	4	13	24	14	38	44	22	66
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai		1	1							0	1	1			0	1	3	4
	Mise à disposition												0			0			0
	Transformation du CDD en CDI												0			0	1		1
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0	1		1	
Total CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	8	5	13	7	5	12	0	0	0	15	10	25	31	19	50	66	30	96	
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste											0			0			0	
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat				2		2			2	0	2	4	6	10	1	7	8	
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai											0			0			0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0			0			0	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation											0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat											0			0			0		
"Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité"	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2	4	6	10	1	7	8	
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès				1		1			1	0	1			0			0	
	Démission et abandon de poste				1	1	2	1		1	2	1	3			0		0	
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat	1	1	2	232	149	381	7	3	10	240	153	393	4	6	10	1	7	8
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai				3	2	5				3	2	5			0		0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0			0			0	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation											0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat											0			0			0		
"Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité"	1	1	2	237	152	389	8	3	11	246	156	402	4	6	10	1	7	8	

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	Congé pour mobilité											0			0			0		
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0		
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0		
	Concours											0			0			0		
	Décès											0			0			0		
	Démission et abandon de poste												0	0	1	1			1	1
	Départ volontaire												0			0			0	
	Fin de contrat				1	0	1				1	0	1	2	2	4			1	1
	Inaptitude définitive												0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0	
	Mise à disposition												0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI												0	0	1	1			0	
	Retraite												0			0			0	
	Titularisation												0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0		
"Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire"		0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2	4	6	0	2	2	
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire	Congé pour mobilité											0			0			0		
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0		
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0		
	Concours											0			0			0		
	Décès											0			0			0		
	Démission et abandon de poste												0	2	1	3			0	
	Départ volontaire												0			0			0	
	Fin de contrat				0	1	1				0	1	1	3	1	4	2	1	3	
	Inaptitude définitive												0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0	
	Mise à disposition												0			0			0	
	Retraite												0			0			0	
	Titularisation												0			0			0	
	Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
"Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire"		0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	5	2	7	2	1	3	
Contrat d'Apprentissage	Congé pour mobilité											0			0			0		
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0		
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0		
	Concours											0			0			0		
	Décès											0			0			0		
	Démission et abandon de poste												0			0			1	1
	Départ volontaire												0			0			1	1
	Fin de contrat	0	3	3	1	1	2				1	4	5	1	1	2	0	0	0	
	Inaptitude définitive												0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0	
	Mise à disposition												0			0			0	
	Titularisation												0			0			0	
	Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
	Total Contrat d'Apprentissage	0	3	3	1	1	2	0	0	0	1	4	5	1	1	2	0	2	2	

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Stagiaire rémunéré	Congé pour mobilité												0			0			0
	Congé pour création d'entreprise												0			0			0
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0			0
	Concours												0			0			0
	Décès												0			0			0
	Démission et abandon de poste												0			0			0
	Départ volontaire												0			0			0
	Fin de contrat							2	2	4	2	2	4			0	1	1	2
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total Stagiaire rémunéré		0	0	0	0	0	0	2	2	4	2	2	4	0	0	0	1	1	2
Total général		10	6	16	280	165	445	11	9	15	301	180	481	101	52	153	99	57	156

Point sur les départs à la retraite en 2023

> Répartition des agents fonctionnaires et CDI partis à la retraite en 2023

Catégorie	Statut	Libellé du sexe	Année 2023		Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite
A+	Fonctionnaire titulaire	F						
		H					1	64,5
Total catégorie A+							1	64,5
A	Fonctionnaire titulaire	F	7	63,1	4	63,0	6	62,3
		H	9	63,3	6	64,3	4	63,7
	CDI	F						
		H						
Total catégorie A			16	63,4	10	63,8	10	62,9
B	Fonctionnaire titulaire	F	15	63,2	8	61,6	28	62,0
		H	10	64,3	4	63,3	5	63
Total catégorie B			25	63,6	12	62,2	33	62,1
C	Fonctionnaire titulaire	F	1	61	4	63,5	6	61,3
		H	1	56				
Total catégorie C			2	58,5	4	63,5	6	61,3
Total général			43	63,3	26	63,0	50	62

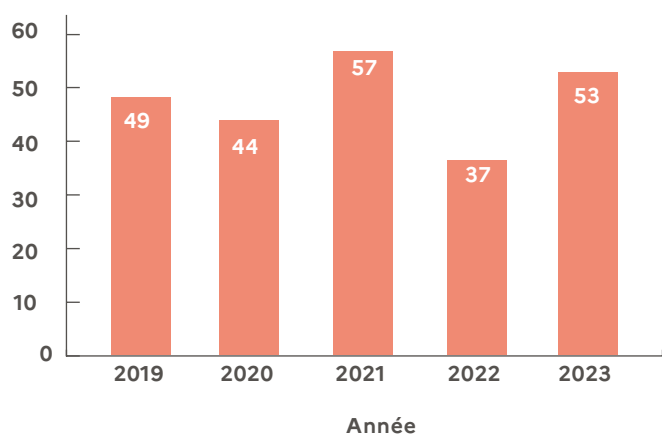
> Répartition des agents du statut unifié partis à la retraite en 2023

Groupe SU	Statut	Libellé du sexe	Année 2023		Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite
Groupe 1 (équivalent catégorie A+ ou A)	Statut unifié	F	1	60			1	65
		H	5	64,8	2	66	1	62,4
Total statut unifié Groupe 1			6	64,0	2	66,0	2	63,7
Groupe 2 (équivalent catégorie A)	Statut unifié	F	1	63				
		H	1	62,0			1	64,4
Total statut unifié Groupe 2			2	62,5			1	64,4
Groupes 3 et 4 (équivalent catégorie B)	Statut unifié	F	2	63,5	6	64,3	3	62,8
		H			2	67	1	66,9
	Statut unifié - MAD	F			1	65		
		H						
Total statut unifié Groupes 3 & 4			2	63,5	9	65,0	4	63,8
Total général			10	63,6	11	65,2	7	63,9

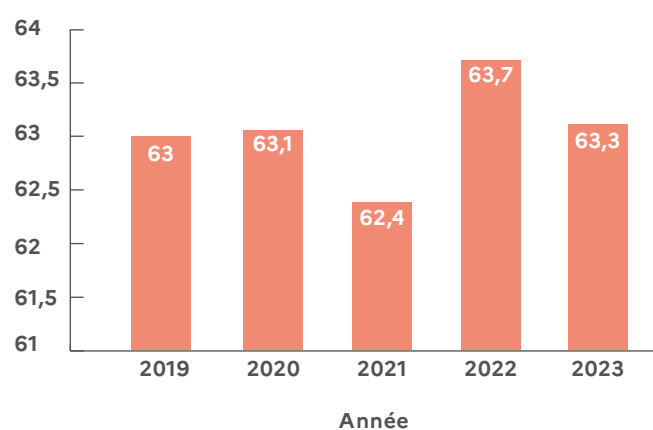
> Synthèse

	Libellé du sexe	Année 2023		Année 2022		Année 2021	
		Nombre d'agents		Nombre d'agents		Nombre d'agents	
Fonctionnaires	F	23	43	16	26	40	50
	H	20		10		10	
CDI	F		0		0		0
	H						
Statut unifié	F	4	10	7	11	4	7
	H	6		4		3	
Total	F	27	53	23	37	44	57
	H	26		14		13	

> Nombre de départs à la retraite



> Age moyen de départs à la retraite



> Taux de sorties (hors CDD)

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de sorties (hors CDD) ⁽¹⁾	5,9%	7,0%	6,9%	5,7%	6,7%
Taux de sorties hors départs en retraite (hors CDD) ⁽²⁾	3,1%	4,5%	3,7%	3,5%	3,6%

⁽¹⁾ Nombre de départs (hors CDD) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

⁽²⁾ Nombre de départs (hors CDD et retraite) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

Bilan des promotions en 2023

> Pour les agents fonctionnaires

Il s'agit des promotions après admission aux examens professionnels ou sur proposition de l'ASP et arbitrages des IGAPS et du Ministère.

Promotion de corps

Catégorie	Année 2023						Année 2022						Année 2021					
	A			B			A			B			A			B		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE	1	0	1	0	0	0		1	1				1		1			
Attaché d'administration	4	0	4	0	0	0	1	5	6				1	3	4			
Technicien supérieur	0	0	0	1	1	2												
Secrétaire administratif	0	0	0	1	0	1					5	5				3		3
Total général	5	0	5	2	1	3	1	6	7	0	5	5	2	3	5	3	0	3
En %	86%	14%	100%	100%	0%	100%	14%	86%	100%	0%	100%	100%	40%	60%	100%	100%	0%	100%

Avancements de grade

Catégorie	A			B			C			Total général 2023			Total général 2022			Total général 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE hors classe échelon spécial																		
IAE hors classe	1	1	2							1	1	2	1	0	1		1	1
IDAE	1	2	3							1	2	3	2	1	3	1	3	4
IDAE CFC	0	1	1							1	2	3	1	0	1		1	1
Attaché hors classe échelon spécial													1	1	2	1		1
Attaché hors classe	1	1	2							1	1	2	1	0	1	1		1
Attaché principal	2	2	4							2	2	4	2	2	4	1	3	4
Chef technicien				2	4	6				2	4	6	4	2	6	5	6	11
Technicien principal				2	1	3				2	1	3	1	2	3	1		1
SACE				11	3	14				11	3	14	3	11	14	14	4	18
SACS				13	6	19				13	6	19	5	13	18	18	3	21
Adjoint technique principal 2ème classe												0						
Adjoint administratif principal 1ère classe								2	1	3	2	1	3	1	2	3	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe												0						
Total général	5	7	12	28	14	42	2	1	3	35	23	58	22	34	56	48	21	69
En %	42%	58%	100%	67%	33%	100%	67%	33%	100%	60%	40%	100%	39%	61%	100%	70%	30%	100%

> Pour les agents du statut unifié

Il s'agit des promotions décidées après avis des commissions consultatives paritaires.

Promotion de groupe

Groupe	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
1 (équivalent cat. A+ ou A)	1	0	1						
2 (équivalent cat. A)									
3 (équivalent cat. B)									
4 (équivalent cat. B)					1	1			
Total général	1	0	1	0	1	1	0	0	0

Avancements de niveau

Groupe	1 (cat. A+ ou A)			2 (cat. A)			3 (cat. B)			4 (cat. B)			5 (cat. C)			Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
2			0			0			0			0			0			0	1	1	2	1	1	2
3			0			0			0			0			0			0	1		1	1		1
4	0	1	1			0			0			0	0	0	1	1				1	1		1	1
Total général	0	1	1			0			0			0	0	0	1	1			2	2	4	2	2	4
En %	0%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	50%	50%	100%	50%	50%	100%	

Nombre d'agent promouvables par grade

		Année 2023						Taux promus/ promouvables
		Nombre de promouvables			Nombre de promus			
		F	H	Total	F	H	Total	
Avancement de grade	ATP2	1	0	1				0%
	AAPI	16	5	21	2	1	3	14%
	SACS	100	17	117	13	6	19	16%
	SACE	193	30	223	11	3	14	6%
	Attaché principal	48	28	76	2	2	4	5%
	Technicien principal	7	9	16	1	2	3	19%
	Chef technicien	33	38	71	2	4	6	9%
	TFR							
	IDAE	14	25	39	3	1	4	10%
	IDAE CFC							
	ICSPV							
	AAHC							
	AAHC-ES-vivier 3							
	AAEHC-ES-vivier1	0	1	1				0%
	AAEHC-ES-vivier2	1	2	3	1	1	2	67%
	AAEHC-ES-vivier3	15	24	39				0%
	AAECH-ES	0	1	1				0%
	AAEHC-ES							
	IAECH							
	IAEHC-vivier 1							
	IAEHC-vivier 2	3	9	12				0%
	IAEHC-vivier 3	0	3	3				0%
	IAEHC-ES	1	1	2	1	0	1	50%
	ICPEF							
IGPEF	2	2	4				0%	
Promotion de corps	LA SA	57	13	70	1	0	1	1%
	LA Attaché	577	108	685	4	0	4	1%
	LA TS		1	1	1	1	2	100%
	LA IE							
	LA IAE	44	40	84	1	0	1	1%

Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2023

> Réussite aux examens professionnels et concours au titre de l'année 2023

- 15 agents de la catégorie A : 4 accès au grade d'Attaché, 6 accès au grade d'attaché principal, 5 accès au grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.
- 16 agents de la catégorie B : 5 accès au grade de Chef technicien, 2 accès au grade de technicien principal, 5 accès au grade de Secrétaire administratif de classe supérieure, 4 accès au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

> Les examens professionnels

Les examens professionnels sont organisés par le Ministère de l'agriculture et sont ouverts aux seuls fonctionnaires titulaires. Ils permettent d'obtenir un avancement de grade ou un changement de corps.

> Effectifs physiques des agents admis à un concours ou examen professionnel en 2023

Type concours/examen	Statut	Année 2023			Nombre de postes à pourvoir
		F	H	Total	
Examen professionnel IAE	Fonctionnaire	3	2	5	48
Examen professionnel APAE	Fonctionnaire	0	1	1	24
Examen professionnel AAE	Fonctionnaire	2	2	4	16
Concours interne exceptionnel AAE	Fonctionnaire				
Examen professionnel CT	Fonctionnaire	3	2	5	160
Examen professionnel TP	Fonctionnaire	1	1	2	62
Examen professionnel SACE	Fonctionnaire	2	2	4	38
Examen professionnel SACS	Fonctionnaire	4	1	5	62
Examen professionnel SACN	Fonctionnaire			0	41
Total général		15	11	26	451

Changements d'affectation en 2023 en nombre d'agents (hors CDD)

Affectation initiale	Affectation finale																				
	Agence comptable	Direction du développement Rural et de la Pêche	SG - Direction Financière Juridique et Logistique	Direction Générale	Direction interregionale Bretagne - Pays de la Loire	Direction interregionale Centre-Val de Loire-Ile de France	Direction interregionale Océan Indien	Direction de l'Emploi, de l'Environnement et des Politiques Sociales	Direction du Numérique et des Systèmes d'information	SG - Direction de l'Organisation et de la Performance	Direction régionale Auvergne Rhones-Alpes	Direction régionale Bourgogne Franche-Comté	Direction régionale Grand-Est	Direction régionale Hauts de France	Direction régionale Normandie	Direction régionale Occitanie	Direction régionale Corse Provence Alpes Côte d'Azur	SG - Direction des Ressources Humaines	Direction des Soutiens Directs Agricoles	Total	
Agence comptable	1																				1
Direction du développement Rural et de la Pêche							3		2									1			6
SG - Direction Financière Juridique et Logistique			1					1													2
Direction interregionale Bretagne - Pays de la Loire				1	6																7
Direction interregionale Centre-Val de Loire-Ile de France						2															2
Direction Générale			1					1													2
Direction de l'Emploi, de l'Environnement et des Politiques Sociales		1	1				2	1										1			6
Direction du Numérique et des Systèmes d'information							1	1													2
SG - Direction de l'Organisation et de la Performance																		1			1
Direction régionale Auvergne Rhones-Alpes					1					2		1					1				5
Direction régionale Bourgogne Franche-Comté				1							1										2
Direction régionale Grand-Est								1													1
Direction régionale Hauts de France													1								1
Direction régionale Normandie														1							1
Direction régionale Nouvelle-Aquitaine						1	1														2
Direction régionale Occitanie										1						2					3
SG - Direction des Ressources Humaines					1																1
Direction des Soutiens Directs Agricoles																				2	2
Secrétariat Général									1												1
Total	1	1	3	2	8	3	1	6	5	2	3	1	1	1	1	2	1	3	2	48	

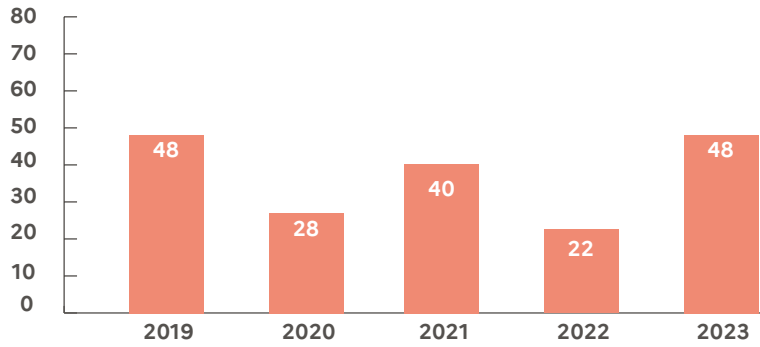
> Synthèse des mouvements

Affectation initiale		Affectation finale Année 2023		Affectation finale Année 2022		Affectation finale Année 2021	
		DR	Siège	DR	Siège	DR	Siège
	DR	21	3	2	7	8	8
	Siège	1	23	3	10	1	23
	Total	22	26	5	17	9	31

> **Les 48 mutations internes intervenues se ventilent entre :**

- 22 mobilités inter sites entre directions régionales,
- 2 mobilités de directions régionales vers le siège (Limoges ou antenne de Montreuil),
- 3 mobilités du siège (Limoges ou antenne de Montreuil) vers une direction régionale,
- 21 mobilités inter directions au siège (Limoges ou antenne de Montreuil).

> **Nombre de changements d'affectation en 2023**



Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation

> **Les 48 mutations internes intervenues en 2023 ont concerné :**

- Pour 48% en catégorie A et pour 52% en catégorie B.
- Pour 50% des agents féminins et 50% des agents masculins.

	Année 2023				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin		10	14		24
Masculin		13	11		24
Total	0	23	25	0	48

	Année 2022				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	1	3	6		10
Masculin	1	5	6		12
Total	2	8	12	0	22

	Année 2021				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	1	9	12	1	23
Masculin	1	13	3		17
Total	2	22	15	1	40

Changement de filières en 2023

> **Les changements de filières en 2023 ont concerné :**

Aucun changement de filières en 2023 n'a été effectué.

Nature du changement de filière		Année 2023			
		F	H	Total	Total général
Corps des adjoints administratifs vers le corps des adjoints techniques	Détachement				
	Intégration				
Corps des adjoints techniques vers le corps des adjoints administratifs	Détachement				
	Intégration				
Corps des secrétaires administratifs vers le corps des techniciens supérieurs	Détachement				
	Intégration				
Corps des techniciens supérieurs vers le corps des secrétaires administratifs	Détachement				
	Intégration				
Total général					

Les rémunérations

Rémunérations en 2023

> La masse salariale de 167 481 865 € consommée en 2023 se ventile ainsi :

Compte	Intitulé des postes de charges	Exécution 2023	Exécution 2022	Exécution 2021
63	Impôts, taxes et versements assimilés	11 640 789 €	10 838 533 €	10 074 684 €
631	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	9 907 391 €	9 097 061 €	8 377 068 €
633	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 733 398 €	1 738 735 €	1 697 616 €
637	dont autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	- €	2 737 €	
64	Charges de personnel	155 840 033 €	145 285 580 €	142 510 167 €
641	dont rémunérations du personnel	106 475 512 €	91 476 211 €	89 295 412 €
645	dont charges de sécurité sociale et de prévoyance (1)	44 177 474 €	49 070 886 €	48 192 609 €
647	dont autres charges sociales	5 187 046 €	4 738 483 €	5 022 146 €
65	Autres charges diverses	1 044 €	4 570 €	22 895 €
	Total	167 481 865 €	156 128 683 €	152 607 746 €

(*) dont 36 114 815,21 € au titre du CAS pensions civiles

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles moyennes	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne		Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne		Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne	
Catégorie A+	F	5 704 €	6 688 €	F	5 922 €	6 590 €	F	5 981 €	6 278 €
	H	6 975 €		H	6 804 €		H	6 355 €	
Catégorie A	F	3 988 €	4 121 €	F	3 905 €	4 019 €	F	3 903 €	4 021 €
	H	4 226 €		H	4 106 €		H	4 106 €	
Catégorie B	F	2 765 €	2 777 €	F	2 639 €	2 655 €	F	2 571 €	2 594 €
	H	2 810 €		H	2 700 €		H	2 655 €	
Catégorie C	F	2 372 €	2 395 €	F	2 169 €	2 197 €	F	2 084 €	2 102 €
	H	2 469 €		H	2 296 €		H	2 189 €	
Moyenne	F	3 042 €	3 266 €	F	2 907 €	3 139 €	F	2 809 €	3 052 €
	H	3 648 €		H	3 535 €		H	3 482 €	

(1) Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Salaires nets mensuels médians des agents titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles médianes ⁽¹⁾	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	Fonctionnaire-SU-CDI		Moyenne	Fonctionnaire-SU-CDI		Moyenne	Fonctionnaire-SU-CDI		Moyenne
Catégorie A+	F	6 281 €	6 435 €	F	5 556 €	5 797 €	F	5 734 €	5 652 €
	H	6 590 €		H	5 856 €		H	5 652 €	
Catégorie A	F	4 012 €	4 096 €	F	3 977 €	4 023 €	F	3 801 €	3 968 €
	H	4 180 €		H	4 105 €		H	4 078 €	
Catégorie B	F	2 698 €	2 732 €	F	2 609 €	2 625 €	F	2 499 €	2 524 €
	H	2 766 €		H	2 688 €		H	2 603 €	
Catégorie C	F	2 263 €	2 292 €	F	2 176 €	2 177 €	F	2 068 €	2 068 €
	H	2 321 €		H	2 196 €		H	2 065 €	
Moyenne	F	2 801 €	3 052 €	F	2 706 €	2 814 €	F	2 597 €	2 701 €
	H	3 303 €		H	3 180 €		H	3 069 €	

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

Le salaire médian est le salaire tel que la moitié des salariés d'une population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents non titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles moyennes ⁽¹⁾	CDD - Année 2023			CDD - Année 2022			CDD - Année 2021		
	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 747 €	2 003 €	1 818 €	1 679 €	1 774 €	1 706 €	1 567 €	1 754 €	1 607 €
Apprentis	1 548 €	1 419 €	1 471 €		1 132 €	1 132 €		1 142 €	1 142 €
Moyenne	1 744 €	1 979 €	1 811 €	1 679 €	1 731 €	1 694 €	1 567 €	1 738 €	1 605 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

En 2023, toujours des écarts entre hommes et femmes sur le salaire moyen, avec des différences principalement sur les postes de catégorie A+ et A.

En revanche les écarts de salaires médians entre hommes et femmes au niveau des CDD se sont estompés, ce qui s'explique majoritairement par des profils de gestionnaires et contrôleurs encadrés par des enveloppes avec des indices dédiés en fonction de l'expérience des agents.

> Salaires nets mensuels médians des agents non titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles médianes ⁽¹⁾	CDD - Année 2023			CDD - Année 2022			CDD - Année 2021		
	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 616 €	1 863 €	1 739 €	1 567 €	1 560 €	1 563 €	1 486 €	1 485 €	1 486 €
Apprentis	1 548 €	1 457 €	1 503 €		1 120 €	1 120 €		1 142 €	1 142 €
Moyenne	1 582 €	1 627 €	1 621 €	1 567 €	1 544 €	1 557 €	1 486 €	1 462 €	1 484 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Moyenne du net à payer par déciles ⁽¹⁾

	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	Femmes	Hommes	Moyenne générale	Femmes	Hommes	Moyenne générale	Femmes	Hommes	Moyenne générale
1 ^{er}	1 588 €	1 602 €	1 591 €	1 520 €	1 478 €	1 509 €	1 300 €	1 329 €	1 307 €
2 ^e	2 219 €	2 082 €	2 191 €	2 104 €	2 105 €	2 104 €	1 631 €	1 637 €	1 632 €
3 ^e	2 468 €	2 368 €	2 440 €	2 343 €	2 328 €	2 339 €	2 065 €	2 058 €	2 063 €
4 ^e	2 631 €	2 622 €	2 628 €	2 490 €	2 496 €	2 492 €	2 264 €	2 260 €	2 263 €
5 ^e	2 743 €	2 754 €	2 746 €	2 656 €	2 668 €	2 660 €	2 445 €	2 445 €	2 445 €
6 ^e	2 921 €	2 853 €	2 898 €	2 815 €	2 817 €	2 815 €	2 627 €	2 624 €	2 626 €
7 ^e	3 099 €	3 076 €	3 091 €	3 034 €	3 014 €	3 026 €	2 811 €	2 813 €	2 812 €
8 ^e	3 575 €	3 495 €	3 535 €	3 442 €	3 437 €	3 440 €	3 177 €	3 194 €	3 185 €
9 ^e	4 233 €	4 234 €	4 233 €	4 119 €	4 131 €	4 124 €	3 898 €	3 923 €	3 909 €
10 ^e	5 167 €	5 486 €	5 384 €	5 088 €	5 409 €	5 314 €	4 874 €	5 273 €	5 151 €
Moyenne générale	2 831 €	3 462 €	3 055 €	2 757 €	3 374 €	2 980 €	2 670 €	3 369 €	2 919 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année y compris les CDD

Les déciles sont les valeurs qui partagent les salaires moyens nets en 10 parties d'effectifs égaux.

> Part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle 2023 ⁽¹⁾

Corps	Statut	Catégorie A+			Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Ensemble des catégories Année 2023			Ensemble des catégories Année 2022			Ensemble des catégories Année 2021		
		F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
DONNÉES EXPRIMÉES EN %																						
Administratif	Fonctionnaire	34,82	32,49	33,26	33,98	33,59	33,81	26,63	27,80	26,81	23,26	24,12	23,44	27,83	30,49	28,47	27,99	30,77	28,64	28,67	28,88	28,72
	Statut unifié	12,95	18,88	17,8	17,09	16,52	16,73	18,45	19,72	19,08				16,81	18,22	17,75	22,28	21,62	21,84	18,81	16,93	17,61
Technique	Fonctionnaire	38,94	36,52	37,49	34,95	35,93	35,64	30,03	30,87	30,44	26,39	26,51	26,43	31,25	33,09	32,28	31,34	33,42	32,51	31,71	33,79	32,92
Total fonctionnaire		38,12	35,51	36,51	34,24	34,79	34,54	27,45	29,69	28,06	23,37	24,28	23,57	28,64	31,94	29,80	28,77	32,25	29,99	29,33	31,63	30,13
Total Statut unifié		12,95	18,88	17,80	17,09	16,52	16,73	18,45	19,72	19,08				16,81	18,22	17,75	22,28	21,62	21,84	18,81	16,93	17,61

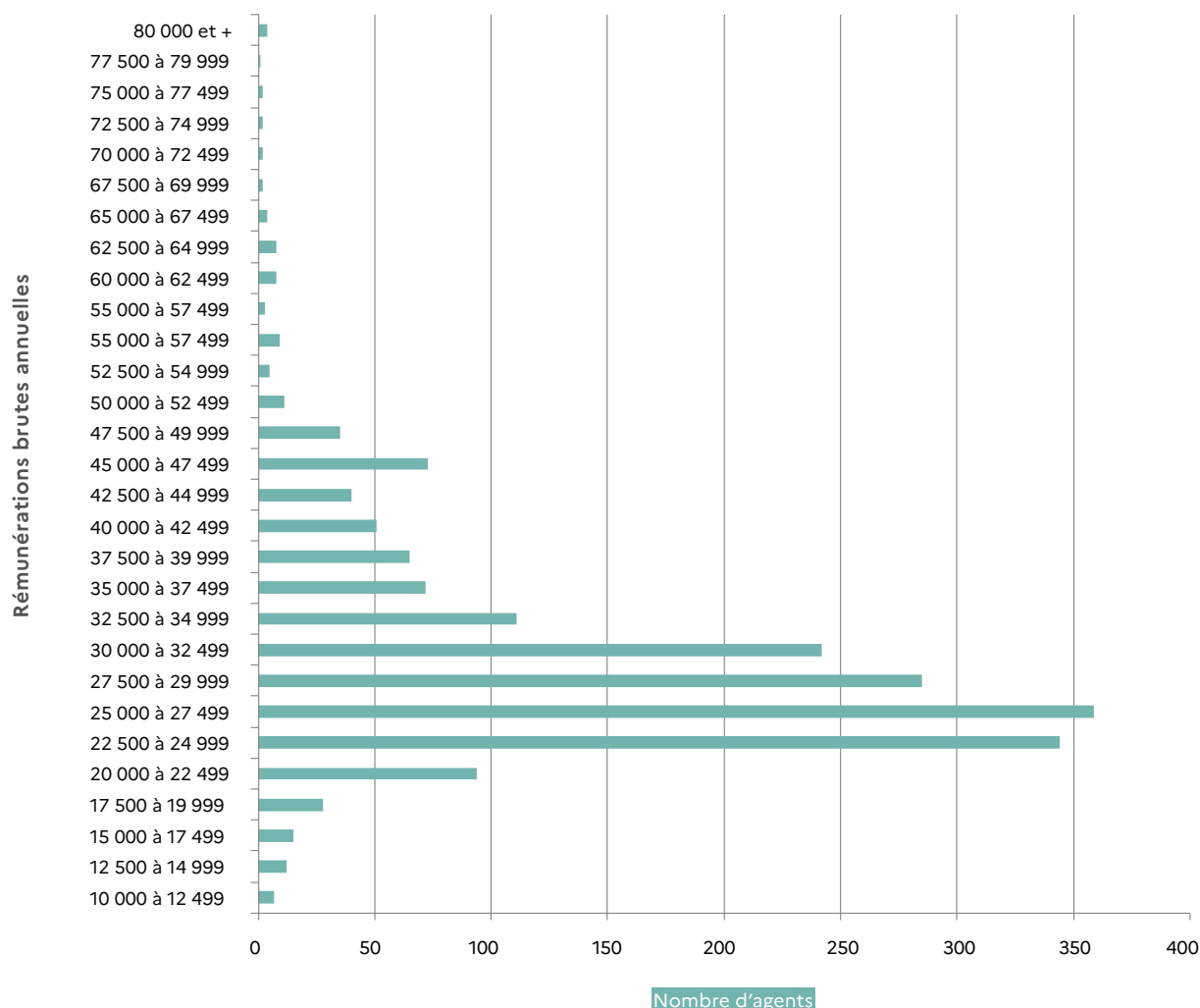
⁽¹⁾ Agents présents toute l'année

Les primes et indemnités comprennent les primes IFSE⁽²⁾, les primes de fonction et résultat, les indemnités compensatrices hausse CGS, les indemnités liées à la résidence administrative, les indemnités liées aux fonctions et responsabilités, les indemnités liées aux mesures en faveur du pouvoir d'achat (rachat de jours CET, GIPA), les indemnités journalières légales.

La part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle est en moyenne supérieure pour les fonctionnaires (29,80 %) par rapport aux agents du statut unifié (17,75%), ce qui s'explique par la différence du niveau indiciaire repris lors de l'intégration. La moyenne augmente avec la catégorie pour les fonctionnaires.

⁽²⁾ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

> Rémunérations annuelles brutes des agents présents toute l'année 2023 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Agents présents toute l'année, y compris les CDD

> Rémunérations brutes annuelles moyennes ⁽¹⁾

Rémunérations brutes	Année 2023			Année 2022			Année 2021		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Permanents ⁽²⁾	45 110 €	53 840 €	48 349 €	43 298 €	52 243 €	46 601 €	41 793 €	51 097 €	45 242 €
CDD	27 163 €	30 855 €	28 196 €	25 826 €	26 989 €	26 150 €	23 884 €	26 508 €	24 450 €
Apprentis	17 171 €	17 032 €	17 087 €		13 854 €	13 854 €		14 200 €	14 200 €
Contrats aidés ⁽³⁾									
Total	42 437 €	51 350 €	45 644 €	41 173 €	49 913 €	44 327 €	39 805 €	49 689 €	43 333 €

L'écart salarial constaté entre les femmes et les hommes s'explique d'une part par le fait que la très grande majorité des agents travaillant à temps partiel (83,71%) sont des femmes et d'autre part que les postes à responsabilité sont majoritairement tenus par des hommes (78%).

Des travaux et des analyses sont en cours dans le cadre du groupe de travail sur « l'égalité hommes/femmes ».

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération 100%

⁽²⁾ Fonctionnaires - SU - CDI

> Les dix plus hautes rémunérations

		Année 2023			Année 2022			Année 2021		
		Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général
Agents concernés	Féminin			0	2		2	1		1
	Masculin	10		10	8		8	7	2	9
	Total	10	0	10	10	0	10	8	2	10
Total des rémunérations brutes	Féminin			- €	214 397 €		214 397 €	100 671 €		100 671 €
	Masculin	1 237 385 €		1 237 385 €	1 153 095 €		1 153 095 €	954 206 €	194 665 €	1 148 871 €
	Total	1 237 385 €	- €	1 237 385 €	1 367 492 €	- €	1 367 492 €	1 054 877 €	194 665 €	1 249 542 €

> Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA ⁽¹⁾

		Année 2023					Année 2022					Année 2021				
		Catégorie				Total général	Catégorie				Total général	Catégorie				Total général
		A+	A	B	C		A+	A	B	C		A+	A	B	C	
Agents concernés	Féminin	2	34	325	13	374	2	18	87	16	123		5	6		11
	Masculin	5	33	112	10	160	4	27	30	4	65		14	3		17
	Total	7	67	437	23	534	6	45	117	20	188	0	19	9	0	28
Moyenne de la GIPA versée	Féminin	2 111 €	1 161 €	495 €	320 €	366 €	2 427 €	652 €	298 €	157 €	366 €		582 €	572 €		557 €
	Masculin	2 517 €	1 299 €	588 €	448 €	716 €	2 563 €	941 €	355 €	65 €	716 €		686 €	608 €		672 €
	Total	2 401 €	1 229 €	519 €	376 €	626 €	2 518 €	826 €	312 €	139 €	487 €	- €	658 €	584 €	- €	634 €

⁽¹⁾ GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat concerne tous les fonctionnaires titulaires civils, des trois versants de la fonction publique, et les agents non titulaires employés de manière continue.

La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans (31/12/2018 - 31/12/2022 pour la GIPA versée en 2023)⁽¹⁾ et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période (+ 8,19 % d'inflation pour la période

2018/2022). Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

La somme de 334 477 € brute a été versée à 534 agents en 2023 soit en moyenne 626 € par agent (487 € en 2022).

Les contractuels (CDD, CDI, SU) représentent la majeure partie des bénéficiaires (80%), viennent ensuite les fonctionnaires (20%).

⁽¹⁾ Arrêté du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

> L'indemnisation des jours CET et RAFF

Le dispositif mis en place depuis 2009 prévoit les règles de monétisation des jours épargnés au-delà du 20ème jour.

Au titre de l'année 2023, 246 agents ont déposés des demandes d'indemnisation et 31 agents des demandes de prise en compte de jours dans le cadre de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFF).

Demande d'indemnisation des jours CET (pour tout agent) sur la base de montants bruts forfaitaires par catégorie (135 euros/jours pour les agents de catégorie A et assimilé, 90 euros/jour pour les agents de catégorie B et assimilé, 75 euros/jour pour les agents de catégorie C et assimilé).

		Demande d'indemnisation des jours CET en 2023						Demande d'indemnisation des jours CET en 2022						Demande d'indemnisation des jours CE1 en 2020					
		Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A+	A	B	C		
Nombre d'agents	F	1	43	68	3		115	2	39	60	4		105	2	31	53	3		89
	H	5	74	52			131	7	67	38	1		113	5	68	36		1	110
	Total	6	117	120	3	0	246	9	106	98	5	0	218	7	99	89	3	1	199
Jours indemnisés	F	4	350	561	21		936	13	287	498	40		838	18	251	537	22		828
	H	51	672	534			1257	73	672	395	3		1143	48	754	338		4	1144
	Total	55	1022	1095	21	0	2193	86	959	893	43	0	1981	66	1005	875	22	4	1972
Montant versé	F	600 €	50 050 €	57 730 €	1 743 €		110 123 €	1 755 €	38 745 €	44 820 €	3 000 €		88 320 €	2 430 €	33 885 €	48 330 €	1 650 €		86 295 €
	H	7 650 €	100 700 €	58 825 €			167 175 €	9 855 €	90 225 €	35 550 €	225 €		135 855 €	6 480 €	101 790 €	30 420 €		540 €	139 230 €
	Total	8 250 €	150 750 €	116 555 €	1 743 €	- €	277 298 €	11 610 €	128 970 €	80 370 €	3 225 €	- €	224 175 €	8 910 €	135 675 €	78 750 €	1 650 €	540 €	225 525 €

		Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2023						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2022						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2021					
		Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A+	A	B	C		
Nombre d'agents	F		8	6			14		6	10			16		3	5			8
	H		7	10			17	1	10	16			27	1	9	10			20
	Total	0	15	16	0	0	31	1	16	26	0	0	43	1	12	15	0	0	28
Jours RAFF	F		61	29			90		65	60			125		19	20			39
	H		41	45			86	7	54	118			179	4	54	57			115
	Total	0	102	74	0	0	176	7	119	178	0	0	304	4	73	77	0	0	154

Les conditions de travail

La gestion des absences

Informations extraites du Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH), Virtualia.

Base : effectifs physiques en activité gérés dans Virtualia sur l'année 2023.

Absences au travail pour raison de santé : maladies ordinaires, congé de longue durée, ou de longue maladie, accidents de trajet et accidents du travail, maladie professionnelle.

Le congé longue maladie, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, est accordé en cas d'affections à caractère invalidant. Ce congé a une durée maximale de 3 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Le congé maladie longue durée, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, intervient à l'issue d'une première année de congé de longue maladie et est accordé pour cinq affections particulières. Ce congé a une durée maximale de 5 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Absences pour évènements familiaux : congé pour déménagement, congé mariage, congé décès, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, garde d'enfant de moins de 16 ans, autorisation d'absence pour fête religieuse.

L'absentéisme en 2023

> Absence au travail pour raison de santé

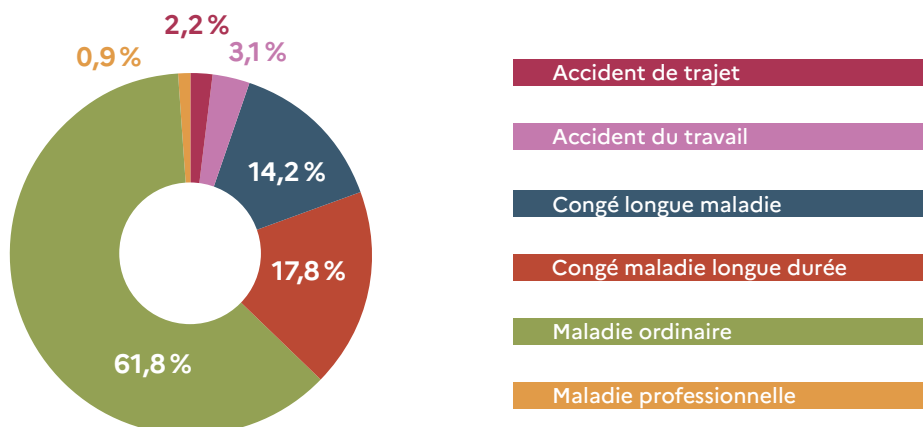
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
- DE 30 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	0	0
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	5	49
	Total accident du travail imputable au service				0			0	0	0	5	49
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	1	10		
		CDD/Apprentis			0			0	2	18		
	Total accident du travail pour raison de trajet				0			0	3	28	0	0
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	7	4	11	43	49	92	5	18	2	21
		CDD/Apprentis	84	35	119	820	249	1069	190	1166	94	768
	Total maladie ordinaire		91	39	130	863	298	1161	195	1184	96	789
	TOTAL DES - DE 30 ANS			91	39	130	863	298	1161	198	1212	101

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total	
DE 30 À 39 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	1	1	1	30	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	4	39	
	Total accident du travail imputable au service			0	0	0	0	0	1	1	5	69	
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	0	0	
		CDD/Apprentis			0			0	1	2	0	0	
	Total accident du travail pour raison de trajet			0	0	0	0	0	1	2	0	0	
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	43	19	62	859	192	1051	144	1234	50	686	
		CDD/Apprentis	68	30	98	690	270	960	177	1230	57	480	
	Total maladie ordinaire			111	49	160	1549	462	2011	321	2464	107	1166
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	169		169	0	0	0	0	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total longue maladie			1	0	1	169	0	169	0	0	0	0
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	0	0	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
Total longue durée				0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			112	49	161	1718	462	2180	323	2467	112	1235	
DE 40 À 49 ANS	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	70		70	3	21			
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total accident du travail pour raison de trajet			2	0	2	70	0	70	3	21	0	0
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	2	3	5	26	154	180	9	82	2	56	
		CDD/Apprentis	1		1	3		3	1	2	0	0	
	Total accident du travail pour raison de trajet			3	3	6	29	154	183	10	84	2	56
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	105	53	158	1 862	672	2534	394	3522	146	2361	
		CDD/Apprentis	43	10	53	800	126	926	94	601	40	424	
	Total maladie ordinaire			148	63	211	2662	798	3460	488	4123	186	2785
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	313		313	6	769	4	886	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total longue maladie			2	0	2	313	0	313	6	769	4	886
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	1	1	2	226	251	477	2	480	3	561	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total longue durée			1	1	2	226	251	477	2	480	3	561
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	0	0	
CDD/Apprentis				0			0	0	0	0	0		
Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	0	0		
	CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0		
Total Maladie professionnelle			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES 40 À 49 ANS			156	67	223	3300	1203	4503	509	5477	195	4288	

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total	
DE 50 À 59 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	6	1	7	462	151	613	31	671	9	720	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total Accident du travail imputable au service			6	1	7	462	151	613	31	671	9	720
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	13	1	14	416	25	441	12	330	2	16	
		CDD/Apprentis			0			0	1	7	0	0	
	Total accident du travail pour raison de trajet			13	1	14	416	25	441	13	337	2	16
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	271	87	358	6 419	1 262	7681	842	7278	311	7120	
		CDD/Apprentis	30	5	35	277	63	340	40	254	13	100	
	Total maladie ordinaire			301	92	393	6696	1325	8021	882	7531	324	7220
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	14		14	2 451		2451	25	4178	17	2831	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total longue maladie			14	0	14	2451	0	2451	25	4178	17	2831
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	11	1	12	2 593	178	2771	10	2530	9	1832	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total longue durée			11	1	12	2593	178	2771	10	2530	9	1832
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	4	659	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie			0	0	0	0	0	0	0	4	659	
	Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	2		2	1	9	4	291	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
Total Maladie professionnelle			1		1	2	0	2	1	9	4	291	
TOTAL DES 50 À 59 ANS			346	95	441	12620	1679	14299	962	15256	369	13569	

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total				
60 ANS ET PLUS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	193		193	1	6	0	0
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	1	6
	Total Accident du travail imputable au service		2	0	2	193	0	193	1	6	1	6
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	11	304	2	395
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	1	1
	Total Accident du travail pour raison de trajet		0	0	0	0	0	0	11	304	3	396
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	67	34	101	1 965	772	2737	248	2434	78	2282
		CDD/Apprentis	9	1	10	111	5	116	7	49	2	40
	Total maladie ordinaire		76	35	111	2076	777	2853	255	2483	80	2322
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	6	1	7	909	179	1088	3	474	6	960
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0
	Total longue maladie		6	1	7	909	179	1088	3	474	6	960
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	7	2	9	1375	430	1805	6	1354	6	1108
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0
	Total longue durée		7	2	9	1375	430	1805	6	1354	6	1108
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	4	717
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie		0	0	0	0	0	0	0	0	4	717
	Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	251		251	0	251	0	0
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0
Total Maladie professionnelle		1	0	1	251	0	251	0	251	0	0	
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			92	38	130	4804	1386	6190	276	4872	100	5509
TOTAL GÉNÉRAL						23 305	5 028	28 333	877	29 283	877	25 439
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2023						5,51%						
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2022						5,94%						
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2021						5,11%						

> Les congés maladie en 2023



> Répartition de la maladie ordinaire selon la durée de l'absence en 2023, 2022 et 2021

Durée cumulée des arrêts de travail	2023			2022			2021		
	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents
Moins de 3 jours	255	553	2,2	182	415	2,3	93	154	1,7
De 3 à 7 jours	252	1 267	5	498	2 543	5,1	269	1 242,0	4,6
De 8 à 30 jours	342	5 355	15,7	439	6 468	14,7	300	4 487	15
De 31 à 90 jours	129	6 197	48	125	5 622	45	109	5 210	47,8
Plus de 90 jours	28	4 130	147,5	20	2 738	136,9	22	3 189	145
TOTAL	1 006	17 502	17,4	1 264	17 784	14,1	793	14 282,0	18

> Absence au travail (hors absence pour raison de santé) ⁽¹⁾

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total				
DE 30 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	166		166	0	0	0	0
		CDD/Apprentis	2		2	35		35	3	88	1	1
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		4	0	4	201	0	0	3	88	1	1
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		1	1		20	20	0	0	0	0
		CDD/Apprentis			0			0	3	20	1	17
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	1	1	0	20	20	3	20	1	17
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/ Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	9	6	15	53	21	74	15	25	7	18
		CDD/Apprentis	60	30	90	142	69	211	106	150	71	139
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/ Autres absences		69	36	105	195	90	285	121	175	78	157
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	1		1	2	3	2	11
CDD/Apprentis				0			0	17	40	9	45	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		1	0	1	1	0	1	19	43	11	56	
TOTAL DES - DE 30 ANS			74	37	111	397	110	306	146	325	91	231
DE 30 À 39 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	12		12	835		835	10	578	10	332
		CDD/Apprentis	6		6	203		203	13	62	7	280
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		18	0	18	1038	0	1 038	23	639	17	612
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		3	3		54	54	15	119	6	69
		CDD/Apprentis		5	5		101	101	8	51	4	63
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	8	8	0	155	155	23	170	10	132
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/ Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	70	46	116	269	176	445	226	299	89	614
		CDD/Apprentis	112	28	140	375	98	473	188	276	99	226
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/ Autres absences		182	74	256	644	274	918	414	575	188	840
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	40	57	24	106
CDD/Apprentis				0			0	45	111	26	153	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		0	0	0	0	0	0	85	168	50	259	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			200	82	282	1682	429	2 111	545	1 551	265	1 843

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total	
DE 40 À 49 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	2	1	3	76	2	78	4	87	3	176	
		CDD/Apprentis			0			0	2	58	0	0	
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption			2	1	3	76	2	78	6	145	3	176
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI	0	4	4		68	68	9	67	4	40	
		CDD/Apprentis	1		1	16		16	2	17	2	11	
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant			1	4	5	16	68	84	11	84	6	51
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/ Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	143	114	257	471	383	854	599	888	203	499	
		CDD/Apprentis	60	10	70	192	19	211	107	138	39	78	
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences			203	124	327	663	402	1065	706	1026	242	577
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	2		2	79	116	44	240	
CDD/Apprentis				0			0	13	27	9	41		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID			1	0	1	2	0	2	92	142	53	281	
TOTAL DES 40 À 49 ANS			207	129	336	757	472	1229	815	1397	304	1085	
DE 50 À 59 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0			
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	2	17	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0	
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant			0	0	0	0	0	0	0	2	17	
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/ Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	350	158	508	1184	558	1742	618	866	278	837	
		CDD/Apprentis	20	8	28	43	10	53	25	30	19	34	
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences			370	166	536	1227	568	1795	643	896	297	871
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	87	176	36	276	
CDD/Apprentis				0			0	3	12	5	22		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID			0	0	0	0	0	0	90	188	41	298	
TOTAL DES 50 À 59 ANS			370	166	536	1227	568	1795	733	1083	340	1186	

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2023						Année 2022		Année 2021	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
60 ANS ET PLUS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0		
		CDD/Apprentis			0			0	0	0		
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption				0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0		
		CDD/Apprentis			0			0	0	0		
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant				0	0	0	0	0	0	0	0
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/ Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	74	35	109	216	104	320	120	173	39	104
		CDD/Apprentis	6		6	12		12	3	8	4	4
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/ Autres absences		80	35	115	228	104	332	123	181	43	108
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	31	53	4	72
		CDD/Apprentis			0			0	0	0	0	0
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		0	0	0	0	0	0	31	53	4	72	
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			80	35	115	228	104	332	154	234	47	180
			TOTAL GÉNÉRAL			4 291	1 683	5 773	2 393	4 590	1 047	4 525

Les autorisations d'absences pour événements familiaux et autres totalisent : congé parental, congé de présence parentale, congé pour élever un enfant de moins de 8 ans, garde d'enfant de moins de 16 ans, congé naissance, congés déménagement, mariage, décès, fêtes religieuses, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé mandat électif, heures de recherche d'emploi.

⁽¹⁾ sont exclus : les congés annuels, les congés de formation, les décharges d'activité de service, les autorisations spéciales d'absences accordées aux représentants syndicaux.

Les visites médicales en 2023

> Répartition des visites par site

Direction régionale ou interrégionale	Site Ville	Embauche	Périodique ⁽¹⁾	Reprise	Surveillance renforcée ⁽²⁾	Visite à la demande de l'agent	Total Année 2023	Total Année 2022	Total Année 2021
DIR Antilles-Guyane	Guadeloupe - Baie-Mahaut	12			1		13	11	12
	Guyane - Cayenne	1	4				5	2	1
	Martinique - Lamentin		2	1	1		4	4	20
	Total	13	6	1	2		22	17	33
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	28	14	2	2	9	55	47	35
	Lyon	31	3	5	3	5	47	43	57
	Total	59	17	7	5	14	102	90	92
DR Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	12					12	15	31
	Dijon	13		1			14	39	25
	Total	25		1			26	54	56
DIR Bretagne-Pays de la Loire	Bretagne - Rennes	48				4	52	35	37
	Pays de la Loire - Nantes	36					36	43	32
	Total	84				4	88	78	69
DIR Centre-Val de Loire - Île-de-France	Centre Val de Loire - Orléans	34	2	1			37	28	42
	Ile de France - Cergy	11	9	2	4	3	29	0	0
	Total	45	11	3	4	3	66	28	42
DR Corse-PACA	Aix-en-Provence	41	5	1	1	1	49	25	26
	Ajaccio	13					13	3	6
	Total	54	5	1	1	1	62	28	32
DR Grand Est	Châlons-en-Champagne	15	2		6		23	27	25
	Nancy	30	12	1	9		52	38	37
	Strasbourg	28	4	1	1	1	35	34	19
	Total	73	18	2	16	1	110	99	81
DR Hauts-de-France	Amiens	23	13			4	40	25	22
	Lille	18			10	7	35	28	28
	Total	41	13		10	11	75	53	50
DR Normandie	Caen	8					8	21	16
	Rouen	14		1			15	29	28
	Total	22		1			23	50	44
DR Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	21	9	2		2	34	37	95
	Limoges	61	34		19	2	116	32	38
	Poitiers	16					16	56	41
	Total	98	43	2	19	4	166	125	174
DR Occitanie	Montpellier	5	15		6	1	27	43	7
	Nîmes	7	15	2	2	8	34	20	6
	Toulouse	22	5	4	18	16	65	51	63
	Total	34	35	6	26	25	126	114	76
DIR Océan Indien	La Réunion - Sainte-Clotilde	20	14	3	2	5	44	18	14
	Mayotte - Mamoudzou	8					8		3
	Total	28	14	3	2	5	52	18	17
Total Directions régionales ou interrégionales		576	162	27	85	68	918	754	838
Total Antenne Siège Montreuil		29	2	3	18	3	55	7	72
Total Siège Limoges ⁽³⁾					25				
Total ASP		605	164	30	128	71	998	761	910

⁽¹⁾ Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les 5 ans.

⁽²⁾ Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les ans (par exemple les contrôleurs ou les agents ayant une RQTH).

⁽³⁾ Il n'y a pas eu de médecin de prévention en 2023, donc pas de visites médicales programmées.

En fonction des situations, les agents ont pu être convoqués devant des médecins agréés.

> Journées de carence

Au 31 décembre 2023 la situation relative aux journées de carence était la suivante :

	Catégorie	A+			A			B			C			Total année 2023			Total année 2022			Total année 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En jours	Fonctionnaire	2	1	3	117	99	216	607	204	811	69	7	76	795	311	1106	1035	431	1466	648	234	882
	Statut unifié			0	1	3	4	1	1			0	2	3	5	5	7	12	11	6	17	
	CDI		1	1	8	34	42			0			0	8	35	43	10	31	41	8	12	20
	CDD			0	33	28	61	354	87	441	23	9	32	410	124	534	396	122	518	184	68	252
	Total jours	2	2	4	159	164	323	962	291	1253	92	16	108	1215	473	1688	1446	591	2037	851	320	1171
En agents	Fonctionnaire	2	1	3	76	65	141	354	100	454	32	5	37	464	171	635	617	261	878	392	149	541
	Statut unifié			0	1	2	3	1	1			0	2	2	4	5	7	12	9	1	10	
	CDI		1	1	7	18	25			0			0	7	19	26	8	19	27	6	9	15
	CDD			0	24	16	40	195	60	255	12	4	16	231	80	311	255	98	353	133	43	176
	Total agents	2	2	4	108	101	209	550	160	710	44	9	53	704	272	976	885	385	1270	540	202	742

La santé, sécurité au travail

> Inspecteur-riche santé et sécurité au travail (ISST)

La fonction d'inspecteur(riche) santé sécurité au travail est définie par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'inspectrice santé et sécurité au travail de l'ASP est nommée depuis le 1^{er} octobre 2014. Ses missions sont énoncées dans la lettre de mission du 11 mars 2015.

L'inspectrice santé et sécurité au travail a pour mission principale le contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables. Elle a une mission d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Elle est également chargée de l'animation du réseau des assistants de prévention.

Dans le cadre de ses missions, l'ISST est intervenue en 2022 dans les domaines suivants :

- Inspection périodique des sites de l'ASP,
- Participation à des groupes de travail,
- Formation initiale des assistants de prévention nouvellement nommés,
- Formation continue des Assistants de Prévention.

> Assistant(e)s de prévention à l'ASP

- 1 assistant-e dans chaque site,
- 2 assistant-e-s au siège de Montreuil,
- 6 assistant-e-s au siège de Limoges.

Le rôle des assistant-e-s de Prévention est d'assister et de conseiller le responsable du site sur les actions à mener en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Leurs missions :

- Contribuer au recensement des risques professionnels dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (DUERP).
- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, organisation des exercices incendies...
- Améliorer et adapter les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents, rechercher des solutions pratiques en matière d'hygiène et de sécurité, contribuer à la diffusion et la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité et à leur bonne application.

Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31 décembre 2023

Taux activité	50%			60%			70%			80%			90%			100%			Total 2023
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
A +			0			0			0		1	1			0	8	27	35	36
A	1	2	3	1		1	4		4	25	12	37	13	5	18	213	289	502	565
B	24	4	28	4	4	8	5	1	6	133	18	151	24	2	26	576	252	828	1047
C	5		5	1	1	2			0	11	1	12	2		2	40	15	55	76
Contractuels			0	2		2			0	6		6	1		1	433	211	644	653
Total général	30	6	36	8	5	13	9	1	10	175	32	207	40	7	47	1270	794	2064	2377
En %	1,5%			0,5%			0,4%			8,7%			2,0%			86,8%			100%
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2022
A +		1	1			0			0			0			0	9	28	37	38
A	1	3	4			0	1		1	24	9	33	13	6	19	202	285	487	544
B	19	4	23	2	3	5	2		2	142	18	160	21	2	23	595	264	859	1072
C	4	1	5	2	1	3			0	13	1	14	1		1	40	15	55	78
Contractuels			0	2		2			0	4		4			0	315	158	473	479
Total général	24	9	33	6	4	10	3	0	3	183	28	211	35	8	43	1161	750	1911	2211
En %	1%			0,5%			0,1%			9,5%			1,9%			86,4%			100%
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2021
A +		1	1			0			0			0			0	9	28	37	38
A		3	3			0			0	28	9	37	16	5	21	186	287	473	534
B	13	1	14	3	3	6	4		4	152	19	171	25	1	26	590	271	861	1082
C	3		3	1	1	2			0	18		18	3		3	47	16	63	89
Contractuels			0			0			0	4		4			0	326	134	460	464
Total général	16	5	21	4	4	8	4	0	4	202	28	230	44	6	50	1158	736	1894	2207
En %	1%			0,4%			0,2%			10,4%			2,3%			85,8%			100%

13,17% des agents (313 agents sur 2 377 agents) travaillent à temps partiel au 31 décembre 2023. Cela concerne essentiellement des agents féminins (83,71 % soit 262 femmes pour 313 agents), Parmi les 313 agents travaillant à temps partiel, 66,13 % ont choisi un temps de travail à 80%.

100% des agents titulaires et contractuels sont couverts par la décision du PDG « aménagement du temps de travail de l'ASP ».

Heures supplémentaires et astreintes

> Heures supplémentaires effectuées en 2023

En 2023, 18 agents ont effectué des heures supplémentaires pour un total de 389,50 heures.

	Catégorie	A			B			C			Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En heures	Fonctionnaire		34	34	16	339,5	355,5			0	16	373,5	389,5	28,5	262,17	290,67	49,42	578,36	627,78
	Statut unifié			0			0			0	0	0	0	0	0	0	3,5	0	3,5
	CDD			0			0			0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	1,5
	Total heures	0	34	34	16	339,5	355,5	0	0	0	16	373,5	389,5	28,5	262,17	290,67	52,92	579,86	632,78
En agents	Fonctionnaire		2	2	2	14	16			0	2	16	18	4	21	25	6	26	32
	Statut unifié			0			0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	CDD			0			0			0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	Total agents	0	2	2	2	14	16	0	0	0	2	16	18	4	21	25	7	28	35

> Astreintes effectuées en 2023

En 2023, 40 agents ont été mis en astreinte pour un montant payé de 16 642,79 euros.

	Catégorie	A+			A			B			Total général Année 2023			Total général Année 2022			Total général Année 2021		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En agents	Fonctionnaire			0	2	12	14	3	14	17	5	26	31	3	26	29	7	34	41
	Statut unifié		1	1		1	1			0	0	2	2	0	2	2		2	2
	CDI			0	1	4	5			0	1	4	5	0	2	2		2	2
	CDD			0		2	2			0	0	2	2	0	0	0			0
	Total agents	0	1	1	3	19	22	3	14	17	6	34	40	3	30	33	7	38	45

Les agents travaillant en télétravail au 31 décembre 2023

Le déploiement du télétravail s'est accéléré dans la fonction publique au cours des dernières années. Ceci a été permis par le développement et l'équipement, dans les administrations, des nouveaux outils numériques et de communication dont les impacts sur l'organisation du travail et des services ont été majeurs. Pour en savoir plus, consulter le décret fondateur sur le télétravail : [décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

La crise sanitaire est venue modifier en profondeur et durablement nos modalités de travail en imposant, pour les agents dont les activités le rendaient possible, la mise en œuvre de façon généralisée du télétravail.

Le recours au télétravail devenant une pratique régulière, un accord cadre a été signé le 13 juillet 2021 pour en fixer les modalités de mise en œuvre du télétravail et en améliorer son recours pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au sein de l'ASP, un premier accord sur le télétravail a été signé le 15 décembre 2021, par le Président-directeur général, Stéphane Le Moing, et les 4 organisations syndicales représentatives (CFDT ASP, CGT-Agri, Snuitam-FSU et l'Alliance du Trèfle). Le télétravail devient donc un mode d'organisation destiné à s'adapter aux usages et à la réglementation à laquelle est soumise l'agence. Cet accord rappelle la nécessité de préserver le lien entre les agents en situation de télétravail et leur collectif de travail et de garantir l'égalité d'accès à cette modalité de travail lorsque les activités exercées le permettent.

L'enjeu est désormais d'accompagner, d'organiser et d'encadrer un télétravail largement généralisé au sein de l'ASP. En 2023, près de 77% des agents ont une décision de télétravail avec une moyenne de 1,5 jour de télétravail hebdomadaire.

> Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail par catégorie

		Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		Total			Part d'agents titulaires d'une autorisation de télétravail		
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total
DIR Antilles-Guyane	Nb d'agents			6	7	25	6	4	1	7	4	42	18	60	72,4%	90,0%	76,9%
	Moyenne jours			1,69	1,68	1,69	1,21	1,71	0,05	0,76	1,89	1,54	1,48	1,52			
DIR Bretagne-Pays de la Loire	Nb d'agents	1		9	9	57	16	4	1	29	7	100	33	133	82,6%	86,8%	83,6%
	Moyenne jours	1,39		1,07	0,95	1,74	1,38	1,91	2,85	1,23	0,91	1,54	1,21	1,45			
DIR Centre-Val de Loire-Île-de-France	Nb d'agents	1		5	4	40	12	1	1	14	4	61	21	82	70,1%	67,7%	69,5%
	Moyenne jours	0,43		0,76	0,40	1,73	1,07	2,11	1,98	1,36	1,01	1,55	0,97	1,40			
DIR Océan Indien	Nb d'agents			4	8	28	8	2	1	6	4	40	21	61	78,4%	91,3%	82,4%
	Moyenne jours			1,12	0,67	1,59	0,93	1,25	1,30	0,37	0,61	1,34	0,79	1,15			
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Nb d'agents		2	10	7	55	13	9	2	24	4	98	28	126	75,4%	57,1%	70,4%
	Moyenne jours		0,40	1,54	0,67	1,74	0,52	1,86	2,58	1,71	0,59	1,72	0,70	1,50			
DR Bourgogne-Franche-Comté	Nb d'agents			3	7	33	9	3		18	5	57	21	78	76,0%	65,6%	72,9%
	Moyenne jours			1,39	0,73	1,55	0,44	2,59		1,48	1,05	1,58	0,68	1,33			
DR Corse-PACA	Nb d'agents		1	4	3	35	5	2		6	12	47	21	68	69,1%	67,7%	68,7%
	Moyenne jours		0,34	0,72	0,90	1,82	0,68	2,61		0,83	0,47	1,63	0,58	1,30			
DR Grand Est	Nb d'agents			8	6	26	8	2		11	1	47	15	62	56,0%	42,9%	52,1%
	Moyenne jours			1,37	0,73	1,31	0,71	2,47		1,30	0,15	1,37	0,68	1,20			
DR Hauts-de-France	Nb d'agents		2	2	11	42	16	6		8	4	58	33	91	69,0%	78,6%	72,2%
	Moyenne jours		1,15	2,40	1,31	2,11	1,79	2,27		1,99	2,80	2,12	1,71	1,97			
DR Normandie	Nb d'agents			4	1	27	8	3	1	15	3	49	13	62	66,2%	48,1%	61,4%
	Moyenne jours			0,47	0,62	1,65	1,54	2,51	0,27	1,94	0,60	1,70	1,15	1,58			
DR Nouvelle-Aquitaine	Nb d'agents		1	10	9	73	16	3	2	24	8	110	36	146	74,3%	57,1%	69,2%
	Moyenne jours		0,90	1,41	1,37	1,39	0,95	0,90	1,13	1,08	0,73	1,31	1,01	1,24			
DR Occitanie	Nb d'agents		2	15	10	59	24			45	18	119	54	173	83,2%	73,0%	79,7%
	Moyenne jours		0,90	1,05	1,47	1,87	1,51			0,84	0,54	1,38	1,16	1,31			
Siège Limoges	Nb d'agents	3	6	118	164	131	71	3	1	31	23	286	265	551	86,9%	87,5%	87,2%
	Moyenne jours	1,48	0,86	1,52	1,43	1,64	1,57	1,73	0,44	1,35	1,37	1,56	1,45	1,50			
Siège Montreuil	Nb d'agents	1	7	34	40	27	9	2		4	4	68	60	128	88,3%	82,2%	85,3%
	Moyenne jours	0,16	1,28	1,84	2,03	1,82	1,83	1,59		0,96	1,69	1,75	1,89	1,81			
TOTAL GÉNÉRAL	Nb d'agents	6	21	232	286	658	221	44	10	242	101	1182	639	1821	77,3%	76,0%	76,8%
	Moyenne jours	1,07	0,96	1,46	1,41	1,68	1,31	1,95	1,43	1,25	1,00	1,56	1,29	1,47			

> Détail des agents en télétravail par direction du siège à Limoges

		Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		Total			Part d'agents titulaires d'une autorisation de télétravail		
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total
AC	Nb d'agents		1	11	3	42	12	1		1		55	16	71	88,7%	76,2%	85,5%
	Moyenne jours		1,09	0,79	0,66	1,57	1,63	1,04		2,08		1,41	1,42	1,41			
DDRP	Nb d'agents	1		24	26	13	5			3	6	41	37	78	91,1%	88,1%	89,7%
	Moyenne jours	0,92		1,55	1,28	2,05	2,62			1,70	1,55	1,70	1,51	1,61			
DG	Nb d'agents		1	1		1						2	1	3	100%	100%	100%
	Moyenne jours		0,16	2,5		0,18						1,34	0,16	0,95			
DG - IG	Nb d'agents	1	1	1	3							2	4	6	100%	100%	100%
	Moyenne jours	1,50	2,00	2,67	3							2,09	2,75	2,53			
DG - MCE	Nb d'agents			2	1	3	2			1		6	3	9	85,7%	100%	90,0%
	Moyenne jours			1,53	0,05	2,35	1,93			0,36		1,75	1,30	1,60			
DG - MCFA	Nb d'agents			2								2	0	2	66,7%		66,7%
	Moyenne jours			2,36								2,36		2,36			
DG - SAI	Nb d'agents	1			3							1	3	4	100%	75,0%	80,0%
	Moyenne jours	2,03			1,14							2,03	1,14	1,37			
DG - SCEAI	Nb d'agents			1	1							1	1	2	100%	100%	100%
	Moyenne jours			3,23	2,37							3,23	2,37	2,80			
DGD	Nb d'agents																
	Moyenne jours																
DIREEPS	Nb d'agents		1	35	20	17	12	1		16	9	69	42	111	83,1%	85,7%	84,1%
	Moyenne jours		1,67	1,58	1,51	2,03	1,52	1,90		1,47	1,41	1,67	1,49	1,61			
DNSI	Nb d'agents		2	16	87	12	27			4	5	32	121	153	88,9%	88,9%	88,9%
	Moyenne jours		0,12	1,68	1,52	1,52	1,49			1,17	1,60	1,56	1,49	1,50			
SG	Nb d'agents					1						1	0	1	50,0%		50,0%
	Moyenne jours					0,54						0,54		0,54			
SG-DFJL	Nb d'agents			7	11	17	10	1		1		26	21	47	96,3%	87,5%	92,2%
	Moyenne jours			1,62	1,42	1,80	1,48	2,23		1,79		1,77	1,45	1,62			
SG-DOP	Nb d'agents			10	4	4				1	1	15	5	20	100%	71,4%	90,9%
	Moyenne jours			1,53	1,11	1,29				1,82	0,11	1,49	0,91	1,34			
SG-DRH	Nb d'agents			8	5	21	3		1	4	2	33	11	44	78,6%	84,6%	80,0%
	Moyenne jours			1,02	0,46	1,21	0,93		0,44	0,59	0,74	1,09	0,64	0,98			
Total siège Limoges	Nb d'agents	3	6	118	164	131	71	3	1	31	23	286	265	551	86,9%	87,5%	87,2%
	Moyenne jours	1,48	0,86	1,52	1,43	1,64	1,57	1,73	0,44	1,35	1,37	1,56	1,45	1,50			

> Détail des agents en télétravail par direction du siège à Montreuil

		Catégorie A+		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		TOTAL			Part d'agents titulaires d'une autorisation de télétravail		
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total
AC	Nb d'agents			2		16	3	1				19	3	22	73,1%	50,0%	68,8%
	Moyenne jours			1,02		1,81	1,54	0,23				1,64	1,54	1,63			
DDRP	Nb d'agents											0	0	1			
	Moyenne jours																
DG	Nb d'agents					1						1	0	1	100%	0,0%	33,3%
	Moyenne jours					1,15						1,15		1,15			
DG - IG	Nb d'agents		2		2							0	4	4		100%	100%
	Moyenne jours		1,67		1,19								1,43	1,43			
DG - Médiation	Nb d'agents				1							0	1	1		100%	100%
	Moyenne jours				2,77								2,77	2,77			
DG - MCE	Nb d'agents			1								1	0	1	100%		100%
	Moyenne jours			2,3								2,3		2,3			
DG - MCFA	Nb d'agents		1	1	3	1	1					2	5	7	100%	100%	100%
	Moyenne jours		0,67	1,52	3,17	2,00	2,91					1,76	2,62	2,37			
DG - SAI	Nb d'agents			2	1							2	1	3	100%	100%	100%
	Moyenne jours			1,69	2,71							1,69	2,71	2,03			
DG - SCEAI	Nb d'agents			1	1							1	1	2	50%	100%	66,7%
	Moyenne jours			5	0,5							5,00	0,50	2,75			
DGD	Nb d'agents																
	Moyenne jours																
DIREEPS	Nb d'agents																
	Moyenne jours																
DNSI	Nb d'agents																
	Moyenne jours																
DSDA	Nb d'agents	1	3	26	32	9	5	1		3	4	40	44	84	97,6%	86,3%	91,3%
	Moyenne jours	0,16	1,63	1,77	1,98	1,90	1,79	2,94		0,96	1,69	1,73	1,91	1,82			
SG	Nb d'agents		1									0	1	1		100%	100%
	Moyenne jours		0,02										0,02	0,02			
SG-DRH	Nb d'agents			1						1		2	0	2	100%	0,0%	66,7%
	Moyenne jours			2,24						0,94		1,59		1,59			
Total siège Montreuil	Nb d'agents	1	7	34	40	27	9	2	0	4	4	68	60	128	88,3%	82,2%	85,3%
	Moyenne jours	0,16	1,28	1,84	2,03	1,82	1,83	1,59		0,96	1,69	1,75	1,89	1,81			

> Récapitulatif du nombre d'agents en télétravail sur les années 2023 - 2022 et 2021

	Total général - année 2023						Total général - année 2022			Total général - année 2021		
	Nombre d'agent en télétravail			Effectif			Nombre d'agent en télétravail			Nombre d'agent en télétravail		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Direction interregionale Antilles-Guyane	42	18	60	58	20	78	48	22	70	38	12	50
Direction interregionale Bretagne - Pays de la Loire	100	33	133	121	38	159	87	34	121	79	31	110
Direction interregionale Centre-Val de Loire-Ile de France	61	21	82	87	31	118	63	26	89	62	22	84
Direction interregionale Océan Indien	40	21	61	51	23	74	33	16	49	30	17	47
DR Auvergne-Rhône-Alpes	98	28	126	130	49	179	108	33	141	94	21	115
DR Bourgogne-Franche-Comté	57	21	78	75	32	107	62	25	87	61	20	81
DR Corse-PACA	47	21	68	68	31	99	48	20	68	49	21	70
DR Grand Est	47	15	62	84	35	119	55	24	79	45	8	53
DR Hauts-de-France	58	33	91	84	42	126	73	40	113	64	31	95
DR Normandie	49	13	62	74	27	101	53	20	73	48	15	63
DR Nouvelle-Aquitaine	110	36	146	148	63	211	112	39	151	104	34	138
DR Occitanie	119	54	173	143	74	217	135	58	193	100	33	133
Sous total DR	828	314	1142	1123	465	1588	877	357	1234	774	265	1039
Siège Limoges	286	265	551	329	303	632	304	278	582	263	244	507
Siège Montreuil	68	60	128	77	73	150	70	70	140	58	48	106
Sous total siège	354	325	679	406	376	782	374	348	722	321	292	613
TOTAL GÉNÉRAL	1182	639	1821	1529	841	2370	1251	705	1956	1095	557	1652

Les durées hebdomadaires de référence

> Répartition des effectifs en nombre d'agents selon la durée hebdomadaire de référence

Durée hebdomadaire de référence	Catégorie	A+	A	B	C	Contractuels	Total 2023	En %	Total 2022	En %	Total 2021	En %
Modalité A - 35 H	F		1	9	3	146	159	8,6%	121	6,9%	176	9,6%
	H			3		42	45		31		35	
	Total	0	1	12	3	188	204		152		211	
Modalité B - 37H30	F		16	66	14	115	211	12,2%	191	12,3%	189	11,9%
	H		14	25	2	38	79		80		74	
	Total	0	30	91	16	153	290		271		263	
Modalité C - 38H30	F		169	489	35	114	807	51,2%	778	52,8%	728	49,7%
	H	4	192	148	12	55	411		390		368	
	Total	4	361	637	47	169	1218		1168		1096	
Modalité D - 40 h	F	1	29	117	6	8	161	8,8%	175	10,1%	195	11,3%
	H	1	25	19	1	2	48		49		55	
	Total	2	54	136	7	10	209		224		250	
Forfait journalier 208 jours	F	6	42	7		4	59	8%	41	7,0%	33	7,0%
	H	23	77	18	1	4	123		113		121	
	Total	29	119	25	1	8	182		154		154	
Forfait contrôleurs et auditeurs 201 jours	F			75		55	130	11,3%	103	10,6%	102	10,1%
	H			68	1	70	139		131		121	
	Total	0	0	143	1	125	269		234		223	
Pas d'option (MAD)	F	1		3	1		5	0,2%	3	0,4%	5	0,5%
	H						0		5		5	
	Total	1	0	3	1	0	5		8		10	
Total général		36	565	1047	76	653	2377	100%	2211	100%	2207	100%

Le système automatisé d'enregistrement du temps de travail concerne 82,1 % des agents soit 1 265 agents de sexe féminin et 550 de sexe masculin.

Le crédit d'heures

> Récupération (exprimée en jours)

	2023			2022			2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie A +		43	43		3	3	4	8	12
Catégorie A	664	861	1525	387	361	748	455	413	868
Catégorie B	720	407	1127	682	281	963	545	354	899
Catégorie C	23	8	31	40	12	52	25	4	29
Contractuels	110	41	150	55	20	75	23	1	24
Total général	1516	1360	2876	1164	677	1841	1052	780	1832

Nombre d'heures écartées en 2023

> Somme des écartages mensuels supérieurs à 12 heures

	Catégorie	A+		A		B		C		Total 2023			Total 2022			Total 2021		
	Statut	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En heures	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI		281	2 698	2 807	1 701	1 240	233	60	4632	4388	9020	2493	1923	4416	3508	2178	5686
	CDD			48	26	671	154	52	13	771	193	964	208	98	306	232	47	279
	Total heures		281	2 746	2 833	2 372	1 394	285	73	5403	4581	9984	2701	2021	4722	3740	2225	5965
En agents	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI		3	86	95	114	45	10	4	210	147	357	147	94	241	185	145	330
	CDD			8	9	66	18	6	1	80	28	108	26	13	39	36	11	47
	Total agents	0	3	94	104	180	63	16	5	290	175	465	173	107	280	221	156	377

Cet écartage correspond à la prise en compte des crédits d'heures supérieurs aux 12 heures autorisées par mois (Article 14 de la décision n°2011/197/PDG du 22/12/2011).

Compte épargne temps en 2023

> Au 31 décembre 2023 la situation relative au compte épargne temps était la suivante :

		2023		2022		2021	
		Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents
Consommation de CET en 2023	F	1 315	123	935	127	1 284	148
	H	1 164,5	75	899	68	985	77
	Total	2 479,5	198	1 834	195	2 269	225
Nombre de jours déposés sur le CET en 2023	F	3 278	561	2 943	540	2 825	350
	H	2 554	373	1 737	325	1 904	243
	Total	5 832,0	934	4 680	865	4 729	593
Solde en jours de CET au 31/12/2023	F	24 592,50	889	20 645	901	25 733	989
	H	16 584	522	14 696	530	20 785	620
	Total	41 176,5	1 411	35 341	1 431	46 518	1 609
Nombre de jours non pris et non versés au CET en 2023 (1)	F	5 677,5	1 005	4 712	1 410	4 767	971
	H	3 025,5	591	2 547	779	2 391	498
	Total	8 703	1 596	7 258	2 189	7 158	1 469

(1) Il s'agit des reports des jours 2023 sur 2024. Congés annuels dans la limite de 5 jours et 2 jours de fractionnement et 4 jours de congés annuels pour la 1^{ère} semaine de janvier 2024 (congés scolaire).

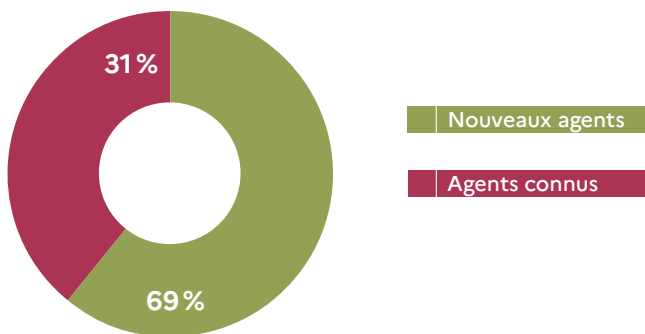
Accompagnement social

> Bilan 2023

L'année 2023 a été marquée par la réorganisation de la DRH au sein de laquelle les assistantes sociales ont intégré le Service Parcours Professionnel. Le service social a poursuivi son activité en renforçant la transversalité avec les services de la DRH tout au long de l'année.

Le nombre total d'agents suivis sur 2023 s'élève à 301 agents. Sur les 301 agents accompagnés, 184 sont nouveaux, et 117 étaient déjà connus du service social.

Situation des nouveaux entrants



> Les actions menées en 2023

Les deux assistantes sociales de l'ASP se sont attachées sur 2023 à mener à la fois des actions structurantes pour installer les nouvelles collaborations et méthodes de travail et des actions de communication auprès de la communauté de travail

Des actions de communication

- Préparation et animation des ateliers dédiés à l'accompagnement maladie des agents et la thématique du retour à l'emploi au séminaire 2023 des SAG
- Rédaction d'une communication sur le logement à destination des agents de ASP

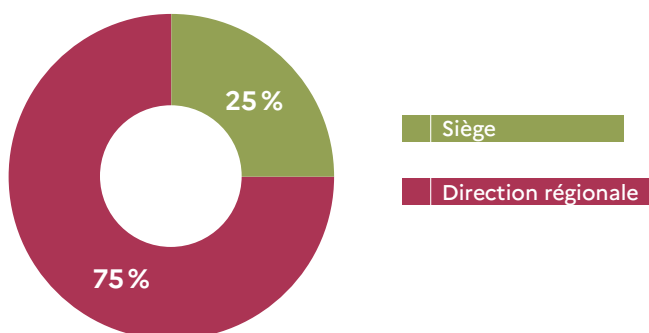
Des actions internes DRH pour structurer l'activité

- Contribution à des chantiers transverses de la DRH sur des thématiques diverses
- Coordination avec le Pôle Qualité de Vie-Carrière- Santé de la DRH dans le cadre de la nouvelle organisation de la DRH
- Prise en charge conjointe des situations de retour à l'emploi avec le pôle Accompagnement Professionnel de la DRH

Ces actions ont permis le maintien d'une communication efficace sur le périmètre d'action des assistantes sociales dans un contexte de réorganisation ainsi que la poursuite de l'accompagnement social de proximité accessible à tous les agents de l'ASP quelque soit leur position d'activité.

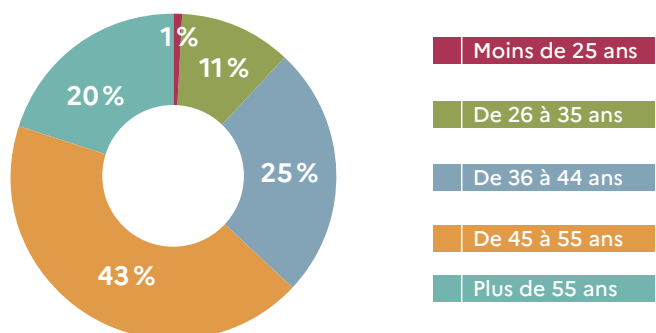
> Situation des agents qui font appel au service social en 2023

Répartition par situation géographique des agents ayant fait appel au service social



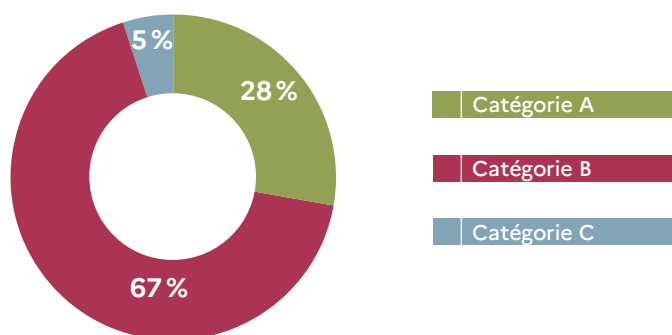
Sur les 301 agents accompagnés en 2023, 225 travaillent au sein des Directions Régionales et 76 agents proviennent du siège.

Répartition par âge des agents ayant fait appel au service social



63 % des demandes d'accompagnement social concernent des agents âgés entre 45 ans et 67 ans, ce qui correspond bien à la classe d'âge majoritaire au sein de l'ASP.

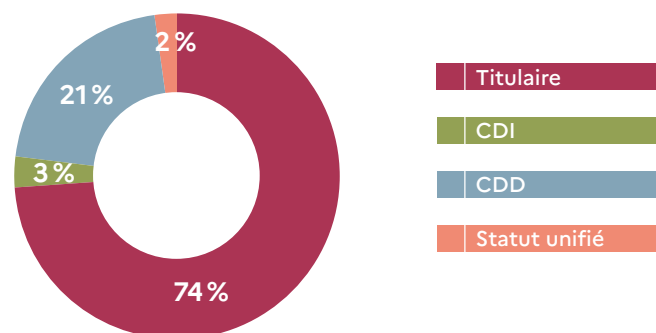
Répartition par catégorie des agents ayant fait appel au service social



En 2023, Les agents sollicitant un accompagnement sont dans une large proportion de catégorie B, on note une hausse de 13% pour cette catégorie. L'année dernière le chiffre pour cette catégorie était de 54%.

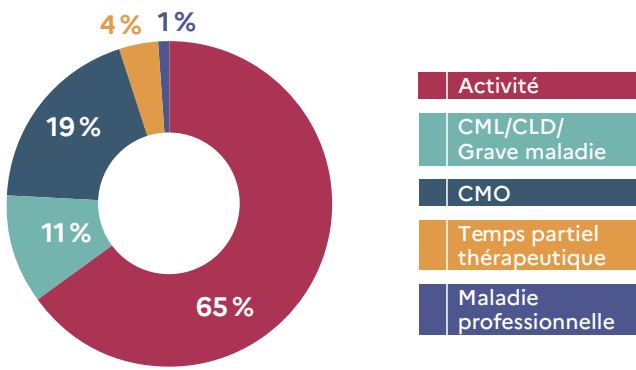
On observe une diminution de la part des agents en catégorie C avec un chiffre passant de 19% en 2022 à 5% en 2023. Cela s'explique par la diminution de la part des agents recrutés en catégorie C

Répartition par statut des agents ayant fait appel au service social



Comme l'année précédente, la majorité des accompagnements concerne des agents titulaires. La part du nombre d'agents en CDD sollicitant le service social en 2023 reste importante. Cette population est représentée majoritairement par des agents entre 25 ans et 46 ans. Les situations personnelles dégradées et l'augmentation du coût de la vie ont incité les agents en CDD à prendre contact avec le service social.

Répartition par position d'activité

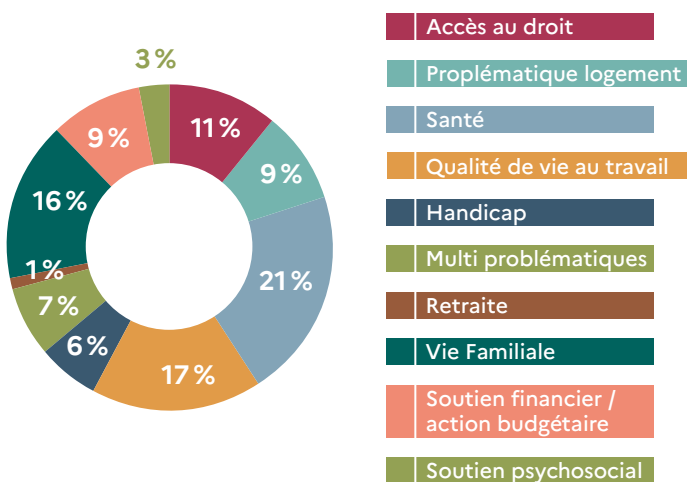


Le taux d'agents en activité suivi par le service social est de 65%. Celui des agents en Congés pour Raison de Santé accompagnés reste important avec 31%. Cela s'explique par la fluidité des mises à disposition effectuée par les assistantes sociales, notamment auprès des agents en CMO, favorisant très souvent les sollicitations. La collaboration avec le Pôle Qualité de Vie- Carrière-Santé et les orientations du Service Gestion- Paie de la DRH facilitent également les saisines des agents.

On note que le taux des agents en TPT a augmenté depuis 2022 passant de 2 à 4%.

> Les interventions des assistantes sociales

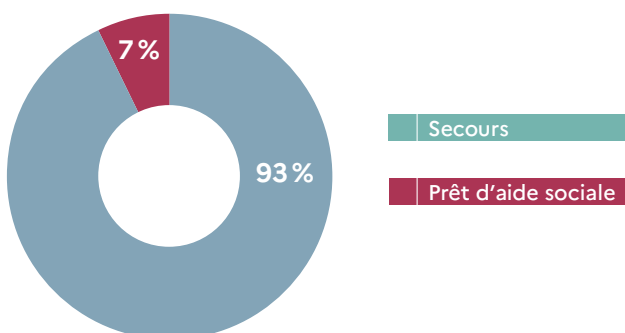
Interventions réalisées par le service social



Cette année, les problématiques rencontrées par les agents sont :

- La santé, notamment pour les agents en Congés pour Raison de Santé nécessitant un accompagnement pendant leur période d'arrêt maladie ainsi qu'au retour à l'emploi.
- Les problématiques liées à la qualité de vie au travail et à la vie professionnelle en hausse de 7% depuis 2022 avec une hausse des demandes de RQTH et d'adaptation de poste.
- La vie familiale pour des situations de décès familiaux, de séparations et des situations d'aidants familiaux en difficulté.
- Des problématiques locatives liées à des dettes ou des difficultés d'accès au logement.
- Des difficultés financières qui ont entraîné des secours mais également des instructions de prêt d'aide sociale ainsi que des accompagnements budgétaires et la constitution de dossier de surendettement.

Secours et prêts sociaux



Le nombre total de secours et de prêt social se maintient encore à un niveau élevé en 2023. Ainsi, 46 secours ont été instruits sur l'année. On note une légère hausse du nombre de demande de prêt social. Le nombre constant d'instructions en 2023 illustre une réalité socio-économique parfois dégradée à laquelle les agents sont parfois confrontés quelle que soit leur position d'activité.

La formation

Nombre de jours de formation et de stagiaires en 2023

(données issues du SIRH)

	2023
Nombre de stagiaires	3 014
Nombre de jours	4 922
Répartition par type de formation en jours :	341 sessions réalisées
Stages collectifs ⁽¹⁾	237 collectives
Stages individuels	104 individuelles
VAE	0
Bilans de compétences	3
Congés de formation	0
Préparation concours et examens professionnels	567
Dépenses de formation (en millions d'euros)	1 105 836 euros
% par rapport à la masse salariale	

⁽¹⁾ dont 772 jours pour SP+

La masse salariale utilisée pour le calcul de l'effort de formation correspond aux salaires bruts et indemnités hors charges patronales des agents en activité à l'ASP.

Elle est d'un montant de 91 988 196€ pour l'année 2022 (89 839 898€ € pour l'année 2021).

Le plan de formation 2023, issu des orientations pluriannuelles de formation (2022-2024), a su répondre aux attentes des agents en proposant des formations découlant notamment du plan stratégique de l'établissement.

Au cours de l'année, 341 sessions de formation ont été organisées.

Le contexte des années précédentes avait favorisé l'organisation de sessions de formation à distance. En 2023, marque un retour des formations en présentiel, avec un équilibre retrouvé entre ces deux modalités. (171 sessions organisées en présentiel contre 170 sessions en distanciel).

Les parcours de formation individualisés ont été valorisés, pour représenter 104 sessions individuelles, ce qui représentent 30% des jours de formations réalisés en 2023.

Les démarches de préparation aux concours et examens ont été soutenues. Ainsi, le nombre de jours de formation aux préparations concours est en forte augmentation en passant de 321 jours en 2022 à **567 jours** en 2023.

À noter également la mise en œuvre de deux sessions sur la thématique des «journées des nouveaux arrivants» organisées en présentiel au siège à Limoges et qui ont permis d'accueillir 86 nouveaux collaborateurs.

> Les dispositifs de formation

Le Compte personnel de formation

- 8 dossiers ont été déposés dans le cadre des commissions CPF.
- 3 dossiers ont reçu un avis favorable.

Le montant total des projets CPF en 2023, s'élève à **7900 € TTC**

Le Bilan de compétences

En 2023, 3 bilans de compétences ont été financés pour un montant total de **7456 € TTC**

Répartition par thème des formations organisées en 2023

Effectif au 31 décembre 2023 (hors absence sans solde) : 2325

Domaines	Année 2023					
	Nombre de jours		Nombre de stagiaires		Nombre d'agents	
Accompagnement professionnel	333,7	7%	121	4%	49	4%
Agriculture	83	2%	68	2%	16	1%
Audit Contrôle	96,5	2%	88	3%	36	3%
Bureautique	231,9	5%	126	4%	76	6%
Communication	74	2%	37	1%	15	1%
Contrôle agricole	917,3	19%	593	20%	203	17%
Développement personnel	87,2	2%	6	0%	5	0%
Dispositifs et aides publiques	36	1%	10	0%	10	1%
Fonctionnement Institutions	710,2	14%	564	19%	228	19%
Gestion des Ressources Humaines	98	2%	48	2%	20	2%
Informatique	704,7	14%	346	11%	148	12%
Management	488	10%	264	9%	85	7%
Préparation concours et Examen Professionnel	567,1	12%	314	10%	108	9%
Prise de poste	1	0%	1	0%	1	0%
Sécurité et Santé au travail	493,6	10%	428	14%	193	16%
Total général	4922,2	100%	3014	100%	1193	100%

Les formations réalisées par des formateurs internes

2023 : 48 sessions de formation ont été assurées par des formateurs internes en 2023 et ont permis de former 261 stagiaires.

Les préparations aux examens et concours

314 stagiaires, soit 108 agents ont bénéficié d'une préparation aux concours en 2024

- 8 agents en catégorie A
- 100 en catégorie B.

567 jours de formation en 2023, soit une moyenne de 5,25 jours par agent formé.

Effort de formation par statut en 2023

Effectif au 31 décembre 2023 (hors absence sans solde) : 2325

Statut des agents	Catégorie ou équivalent	Année 2023						Année 2022
		Nbre d'agents formés *	% agents formés / effectifs **	Nbre de stagiaires ***	Nbre de jours formation	Nbre de stage par agent formé	Nbre de jours par agent formé	% agents formés / effectifs **
Titulaires CDI statut unifié	A	281	42%	709	1 111,5	2,52	3,96	80%
	B	519	36%	1 285	2 106	2,48	4,06	78%
	C	17	10%	34	38	2,00	2,24	68%
CDD		368	65%	965	1 630,80	2,62	4,43	88%
Apprentis - Contrats aidés et stagiaires		8	67%	21	35,5	2,63	4,44	-
Total		1 193		3 014	4 922	2,53	4,13	

* agent formé: agent qui a suivi au moins un stage, il compte une seule fois quel que soit le nombre de stages suivis.

** la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2022.

*** stagiaire : il est comptabilisé autant de fois qu'il a suivi de stages.

Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (stagiaires formés)

Effectif au 31 décembre 2023 (hors absence sans solde) : 2 377

Statut des agents		Femmes		Hommes		Total jours formation par catégorie ou statut par stagiaire formé
		Nb jours de formation Femmes	% / jours formation de la catégorie	Nb jours de formation Hommes	% / jours formation de la catégorie	
Titulaires	A	544	49%	568	51%	1112
	CDI	B	1490	71%	616	29%
Statut unifié	C	30	78%	9	22%	38
CDD		957	59%	674	41%	1631
Contrats aidés et stagiaires		20	56%	16	44%	36
Total jours		3041	62%	1882	38%	4922

La répartition des jours de formation entre hommes et femmes au sein de chaque catégorie ou de statut reste conforme à la répartition des effectifs.

Nombre d'agents formés par genre et par catégorie

Effectif au 31 décembre 2023 (hors absence sans solde) : 2 377

Statut des agents		Femmes			Hommes			Année 2023 Total agents formés
		Nbre agents formés	% formées / effectif (*) F de la catégorie	% F formées / Effectif total (1 440)	Nbre agents formés	% formées / effectif * H de la catégorie	% H formées / Effectif total (784)	
Titulaires	A	137	49%	11%	144	51%	12%	281
	CDI	B	358	69%	30%	161	31%	13%
Statut unifié	C	13	76%	1%	4	24%	0%	17
CDD - Contrats aidés - stagiaires - apprentis		225	60%	19%	151	40%	13%	376
Total jours		733	63%	61%	460	39%	39%	1193

* la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2023

Agents non formés sur l'année 2023

(Effectifs Hors CDD et contrat aidé au 31 décembre 2023 : 2087)

> Répartition des agents non formés par catégorie

Catégorie	Année 2023		
	Féminin	Masculin	Total général
CATEGORIE A	88	137	225
CATEGORIE B	365	102	467
CATEGORIE C	39	12	51
Total général	492	251	743

743 agents n'ont pas été formés au cours de l'année 2023, soit 39% de l'effectif hors CDD au 31/12/2023.

- 492 femmes
- 251 hommes

> Statut des agents non formés

Tous les agents non formés sont fonctionnaires ou contractuels de droit public (statut unifié) (51 en catégorie C, 467 en B et 225 en A).

Par rapport à l'effectif 2023 de chaque catégorie, cela représente :

- pour la catégorie C : 56 % d'agents non formés
- pour la catégorie B : 35 % d'agents non formés

- pour la catégorie A : 32 % d'agents non formés
- En 2023 effectif de référence, (cat C : 91 ; Cat B : 1350 ; Cat A : 697)

On constate une augmentation des agents non formés, quel que soit la catégorie, par rapport à 2022.

> Tranche d'âge des agents non formés

Tranche âge	Année 2023		
	Femmes	Hommes	Total
< à 30 ans	2	4	6
30 à 40 ans	21	17	38
41 à 50 ans	104	68	172
51 à 60 ans	307	132	439
61 à 67 ans	58	30	88
Total	492	251	743

Le nombre de femmes non formées représente **23.5 % de l'effectif 2023** de l'établissement (hors CDD) et celui des hommes non formés est de **12 % de l'effectif**.

> Métiers / catégories des agents non formés

- 31 % des agents non formés relèvent d'un emploi « gestionnaire » ou de gestion de procédures complexes.
- 63 % des agents non formés relèvent de la catégorie B

> Répartition des agents non formés par métier

Emplois	Année 2023 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général
ADMINISTRATEUR	1	2	3
AGENT D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	6	2	8
ANALYSTE APPLICATIF		1	1
ANALYSTE FONCTIONNEL	7	4	11
ANALYSTE PROGRAMMEUR		1	1
ARCHITECTE SIC - CYBERSECURITE		1	1
ASSISTANT / EXPERT FONCTIONNEL		1	1
ASSISTANTE DE DIRECTION	2		2
BUSINESS ANALYST	1		1
CHARGE D'ACTION	25	6	31
CHARGE D'ACTION - A	2	8	10
CHARGE D'ACTION - B	12	4	16
CHARGE D'ACTION - CHARGE DE GESTION		1	1
CHARGE D'ACTION COORDINATRICE PAIE	1		1
CHARGE D'ACTION SIRH AMOA	1	2	3
CHARGE D'APPLICATIONS		2	2
CHARGE DE COMMUNICATION	2		2
CHARGE DE DOCUMENTATION	1		1
CHARGE DE MISSION AUPRES DU SG		1	1
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN CHEF DE SERVICE	2	4	6
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN DIRECTEUR		1	1
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN DIRECTEUR / DR / DRD	7	7	14
CHARGE DE MISSION D'UN DIRECTEUR		1	1
CHARGE DE SUIVI DE PROJET INFORMATIQUE		1	1
CHARGE D'ETUDES	1	3	4
CHARGE DU SUIVI DES PROJETS	1	1	2
CHARGE D'ACTION	1		1
CHEF DE LA MISSION	1		1
CHEF DE L'INSPECTION GENERALE	1		1
CHEF DE POLE DIALOGUE SOCIAL ET EXPERTISE JURIDIQUE		1	1

Emplois	Année 2023 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général
CHEF DE POLE PILOTAGE BUDGETAIRE ET DATA	1		1
CHEF DE POLE QVT CARRIERE ET SANTE		1	1
CHEF DE PROJET	4	7	11
CHEF DE PROJET FONCTIONNEL WEB		1	1
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	4	12	16
CHEF DE SECTEUR	22	5	27
CHEF DE SECTEUR - CATEGORIE 1	7		7
CHEF DE SECTEUR - CATEGORIE 2	3	2	5
CHEF DE SECTEUR ADJOINT	4	1	5
CHEF DE SECTEUR ADJOINT - CATEGORIE 2	1		1
CHEF DE SERVICE	3	6	9
CHEF DE SERVICE - CATEGORIE 1	5	11	16
CHEF DE SERVICE - CATEGORIE 2	3	6	9
CHEF DE SERVICE ADJOINT	5	6	11
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 1	5	9	14
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 2		1	1
CONCEPTEUR DEVELOPPEUR		1	1
CONTROLEUR	17	12	29
CONTROLEUR DE GESTION	2		2
CONTROLEUR REFERENT	5	4	9
CONTROLEUR REFERENT - B	1		1
DIRECTEUR	2	3	5
DIRECTEUR ADJOINT		5	5
DIRECTEUR DE PROJET - CATEGORIE 1	1	2	3
DIRECTEUR DE PROJET INFORMATIQUE - CATEGORIE 1		3	3
DIRECTEUR DE PROJET INFORMATIQUE - CATEGORIE 2		1	1
DIRECTEUR INTERREGIONAL		1	1
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - CATEGORIE 1		1	1
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - CATEGORIE 2		1	1
EXPERT INFORMATIQUE REGIONAL		3	3
EXPERT METHODE ET OUTILS QUALITE SECURITE		1	1

Emplois	Année 2023 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général
FONDE DE POUVOIR - A DJOINT AGENT COMPTABLE		1	1
GESTIONNAIRE	139	29	168
GESTIONNAIRE - B	37	7	44
GESTIONNAIRE - C	3	1	4
GESTIONNAIRE D'APPLICATION INFORMATIQUE		6	6
GESTIONNAIRE DE PROCEDURES COMPLEXES	40	18	58
GESTIONNAIRE DE PROCEDURES COMPLEXES PAIE	2		2
GESTIONNAIRE LOGISTIQUE		1	1
GESTIONNAIRE REFERENT	54	7	61
GESTIONNAIRE REFERENT - B	20		20
GRAPHISTE	1		1
INGENIEUR DE RECETTE		2	2
INGENIEUR RESEAU ET SYSTEME	1	2	3
INGENIEUR SUIVI DE LA PRODUCTION	1	1	2
INSPECTEUR GENERAL		4	4
INSPECTEUR SANTE SECURITE AU TRAVAIL	1		1
MEDIATEUR		1	1
REFERENT FONCTIONNEL	9	5	14
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	2		2
RESPONSABLE DE LA SECURITE DU S.I.		1	1
SCRUM MASTER		1	1
SECRETAIRE	2		2
SECRETAIRE DE DIRECTION	8		8
TECH LEAD		1	1
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUE	1		1
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1		1
TECHNICIEN D'EXPLOITATION		2	2
Total général	492	251	743

Nombre d'agents en formation initiale

		Année 2023			Année 2022			Année 2021		
		Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie B	TSMA1 concours interne	2	2	4	2	2	4	0	6	6
	TSMA1 concours externe	2	3	5	2	3	5	2	4	6
	TSMA2 concours interne	3	1	4	3	1	4	1	5	6
	TSMA2 concours externe	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Catégorie A	ISIC concours interne	2	0	2	2	0	2	0	2	2
	ISIC concours externe	2	0	2	2	0	2	1	1	2

> Nombre moyen par catégorie hiérarchique de jours de formation initiale statutaire

- TSMA 1 concours interne : 80 jours (Infoma) + 28, 5 jours ASP, soit au total 54 jours
- TSMA 1 concours externe : 80 jours (Infoma) + 11 jours ASP, soit au total 91 jours
- TSMA 2 concours interne : 32 semaines, soit 160 jours
- TSMA 2 concours externe : 32 semaines, soit 160 jours
- ISIC concours interne : 9 jours ASP

> Coût de la formation

En 2023, le coût moyen par stagiaire est de 366 euros

> Nombre de postes publiés sur Choisir le Service Public

En 2023, l'ASP a publié 296 offres d'emploi.

24% ont correspondu à des créations de postes, 60% ont concerné le siège (Limoges et Montreuil).

Une majorité a été publiée pour la filière agricole et la filière numérique, sur des postes de catégorie A.

21 % ont été ouvertes uniquement aux contractuels.

Ces offres ont générés 1 278 candidatures dont 17% de demandeurs d'emploi et 40% déjà en situation d'emploi dans le secteur public.

Sur les 296 offres ainsi publiées, 262 ont été pourvues.

Les relations sociales

Les instances consultatives et groupes de travail en 2023

> Commission administrative paritaire (CAP)

Il n'y a pas de déconcentration des CAP à l'ASP. Les CAP des fonctionnaires sont gérées par le Ministère de l'Agriculture et France Agrimer gère les CCP des agents du statut unifié. L'ASP gère la CCP des agents contractuels hors statut unifié. Malgré cette absence de déconcentration au niveau de l'établissement, la DRH interagit sur la carrière des agents

en termes de promotion et de mobilité directement en lien avec le ministère. Les CAP et les CCP restent compétentes sur l'examen des situations individuelles dans des cas limitativement prévus par la réglementation (refus de télétravail, contestation des comptes rendus d'entretien professionnel, etc).

> Comité social d'administration (CSA)

Le CSA d'établissement traite des questions relatives à la vie collective de l'établissement et communes à l'ensemble des sites et directions qui composent l'ASP, y compris dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Le CSA est présidé par le Président-directeur général. Il comprend en outre le secrétaire général, la directrice des ressources humaines, 10 représentants du personnel

titulaires et 10 représentants suppléants, élus pour 4 ans. Pour le CSA d'établissement, 20 agents sont nommés sur les 10 sièges attribués (10 titulaires et 10 suppléants). La répartition par sexe des membres du CSA s'établit comme suit pour l'année 2023 : 13 femmes (soit 65 %) et 7 hommes (soit 35 %).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2023, cette instance s'est réunie à 6 reprises les 21 février, 9 mars, 29 mars, 4 juillet, 22 août, 5 décembre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2023

Consultation

- vote des procès-verbaux des séances des :
 - 9 mars 2023
 - 29 mars 2023
 - 4 juillet 2023
 - 22 août 2023
- Modalités de fonctionnement et de consultation du CSA dans l'attente du règlement intérieur type de la DGAFP,
- Projet de décision relative à l'organisation de la direction des ressources humaines,
- Projet de décision relative à la réforme du complément indemnitaire annuel,
- Règlement intérieur relatif au fonctionnement et de consultation du CSA ASP,
- Procès-verbaux des CSA
- Projet de décision relative à la mise en œuvre d'une part variable dans la rémunération des agents recrutés par l'Agence de services et de paiement en contrat à durée indéterminée,
- Actions de formation prioritaires obligatoires sur 2023 : principe de laïcité, non-discrimination, télétravail, relation usagers et sensibilisation à l'ensemble des agents sur le retour à l'emploi et la politique du handicap,
- Actualisation de la décision 2022/151/PDG du 28 octobre 2022 relative au régime indemnitaire des agents relevant du statut unifié,
- Jours de fermeture 2024,
- Revalorisation des titres restaurant.

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Taux de prise en charge des indemnités de mission dans le cadre des actions de formation professionnelle statutaire et d'actions de formation continue, en cas d'hébergement dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, et en cas de prise des repas dans un restaurant administratif,
- Réforme de la protection sociale complémentaire : point d'étape sur la mise en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,
- Protection sociale complémentaire : point d'avancement des travaux du ministère,
- Rapport social unique 2022,
- Bilan télétravail 2022,
- Point d'étape de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire obligatoire,
- Conventonnement FIPHFP,
- Bilan AUDAS 2022,
- Programme et planning de mise en œuvre des formations des membres des instances de concertation.

> Formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSCT)

Héritière des anciens CHSCT, les formations spécialisées sont compétentes en matière de santé, de sécurité et de condition de travail. Ce sont des formations internes au Comité Social d'Administration (CSA).

Leur mise en place est obligatoire lorsque les effectifs de la structure auprès de laquelle le CSA est placé est d'au moins 200 agents. Ce seuil est apprécié au 1er janvier de l'année des élections professionnelles.

En l'absence de formation spécialisée, le CSA est compétent sur les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents.

Au sein de l'ASP, le CSA d'établissement est doté d'une FSSCT comportant 10 sièges et 20 représentants du personnel (10 titulaires et 10 suppléants). La répartition par sexe de la FSSCT s'établit comme suit pour l'année 2023 : 14 femmes (70%) et 6 hommes (soit 30%).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2023, cette instance s'est réunie une fois, le 14 novembre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2023

Consultation

- Désignation du secrétaire de la formation spécialisée du CSA d'établissement,
- Projet de décision relatif à la responsabilité des chefs de service.

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Projet de décision relatif à la responsabilité des chefs de service,
- Suites du groupe de travail du 17 octobre 2023 relatif à la programmation des travaux de la formation spécialisée,
- Fiches réflexes relatives à la protection des agents,
- Relation usagers : Point sur les écoutes téléphoniques.

Des agents de l'ASP siègent, en qualité de représentants du personnel à la FSSCT de l'Arboreal. Cette instance est compétente pour les questions communes à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents du MASA et de ses opérateurs affectés sur le site de Montreuil.

> Comités Sociaux d'Administration locaux

En 2023, les CSA régionaux traitent des questions relatives à la vie collective de la direction régionale et communes aux différents sites qui la composent, y compris dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

... Dans les directions inter-régionales, le CSA reste placé auprès des anciennes directions régionales fusionnées.

	Nombre de sièges	Nombre de réunions	Nombre de représentant convoqués en 2023
CSA AUVERGNE RHONE ALPES	6	4	48
CSA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	3	12
CSA BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE	8	3	36
CSA CENTRE VAL DE LOIRE	4	3	32
CSA ILE DE France	4	2	32
CSA GRAND EST	4	3	24
CSA NOUVELLE-AQUITAINE	7	2	28
FS NOUVELLE AQUITAINE	7	0	0
CSA OCCITANIE	6	4	24
CSA HAUTS DE France	6	3	36
CSA NORMANDIE	4	2	8
CSA PACA-CORSE	4	1	8
CSA ANTILLES-GUYANE	9	6	54
CSA OCEAN INDIEN	6	4	24
CSA SIEGE	10	2	20
FS SIEGE	10	1	10
Totaux	99	43	396

Les CSA du siège et de la direction régionale Nouvelle Aquitaine sont chacun dotés d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

> Les groupes de travail du 1er janvier au 31 décembre 2023

Afin de préparer les dossiers soumis aux instances consultatives, des groupes de travail paritaires se sont réunis.

<p>Les thèmes de travail concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RÉORGANISATION DRH • RÉGIME INDEMNITAIRE • COMPÉTENCES SST CSA -FS • TÉLÉTRAVAIL-OUTIL • RÉORGANISATION DDRP • RSU • FORMATION • AVANCEMENT PROMOTION 	<ul style="list-style-type: none"> • PRIMES • TRAVAUX FS SIEGE • ASSISTANCE UTILISATEURS - RELATION USAGERS • TRAVAUX FS ASP • CHARTE UTILISATEURS SI • RÉORGANISATION DSDA • CONVENTION FIPHFP • AMÉNAGEMENT SIÈGE MAUPAS
---	--

> Calendrier des réunions, des instances représentatives et des groupes de travail qui se sont déroulés en 2023

Mois	Date	Thème
Janvier	20/01/2023	Groupe de - RÉORGANISATION DRH
Février	03/02/2023	Groupe de travail - CIA
	13/02/2023	Groupe de travail - CIA
	21/02/2023	CSA ASP
Mars	09/03/2023	CSA ASP
	14/03/2023	Groupe de - CIA
	29/03/2023	CSA ASP
Avril	07/04/2023	Groupe de travail - RI CSA
	25/04/2023	Groupe de travail - COMPETENCES SST CSA -FS
Mai	12/05/2023	Groupe de travail - TELETRAVAIL-OUTIL
	24/05/2023	Groupe de travail - REORGANISATION DDRP
	26/05/2023	Groupe de travail - RSU
	30/05/2023	Groupe de travail - PLAN DE FORMATION
Juin	09/06/2023	CSA SIEGE
	13/06/2023	FS CSA SIEGE
	23/06/2023	Groupe de travail- AVANCEMENT PROMOTION
	28/06/2023	Groupe de travail- PRIME CDI

Juillet	04/07/2023	CSA ASP
Août	22/08/2023	CSA ASP
Septembre	12/09/2023	Groupe de travail - BILAN PRIME
	21/09/2023	Groupe de travail - TRAVAUX FS SIEGE
	27/09/2023	Groupe de travail - ASSISTANCE UTILISATEURS - RELATION USAGERS
Octobre	17/10/2023	Groupe de travail - TRAVAUX FS ASP
	20/10/2023	Groupe de travail – FICHES REFLEXES PROTECTION DES AGENTS/
Novembre	10/11/2023	Groupe de travail – CHARTE UTILISATEUR DES SI
	14/11/2023	FS CSA ASP
	16/11/2023	Groupe de travail – REORGANISATION DSDA
	17/11/2023	Groupe de travail – CONVENTION FIPHFP
Décembre	05/12/2023	CSA ASP
	22/12/2023	Groupe de travail – AMENAGEMENT SIEGE MAUPAS

La représentation syndicale issue du scrutin du 8 décembre 2022

La représentation syndicale issue du scrutin du 8 décembre 2022.

Les élections du 8 décembre 2022 ont défini pour 4 ans une nouvelle représentation syndicale à l'ASP et ont permis la désignation des représentants du personnel au comité social d'administration et aux comités sociaux d'administration locaux.

> Pour l'ASP, la représentativité s'établit comme suit :

- Comité Social d'Administration d'établissement
 - CFDT-ASP : 3 sièges
 - CGT-AGRI : 3 sièges
 - Alliance du Trèfle : 2 sièges
 - Snuitam-FSU : 2 sièges

Représentativité de la CFDT ASP 31,75%

Représentativité de la CGT AGRI 26,75%

Représentativité de l'Alliance du Trèfle 24,85%

Représentativité du Snuitam-FSU 16,65%

> Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration d'établissement :

CFDT-ASP	CGT-AGRI	Alliance du Trèfle	SNUITAM-FSU
3 sièges	3 sièges	2 sièges	2 sièges

> Comité Social d'Administration ministériel :

Le CSA ministériel traite des questions relatives à la vie collective du ministère et communes aux différentes structures qui le composent, y compris dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Le CSAM est également compétent pour connaître des sujets partagés avec l'ASP, FranceAgrimer, l'INAO et l'ODEADOM.

Le CSA est présidé par le ministre de l'Agriculture, ou son représentant. Il comprend en outre le secrétaire général, le directeur des ressources humaines, 15 représentants du personnel titulaires et 15 représentants suppléants, élus pour 4 ans.

Le CSA examine les questions relatives à :

- l'organisation et le fonctionnement des services, y compris pour les questions de santé, d'hygiène, de sécurité, d'organisation et de conditions de travail ;
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des parcours professionnels, le recrutement, la formation, la mobilité, la promotion, les enjeux et les politiques d'égalité professionnelle, de diversité et de lutte contre les discriminations ;
- l'examen des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail.

Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale

1- nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 : **180**.

2- Moyens humains accordés aux syndicats (article 16 du décret no 82-447 modifié) :

- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) **ASA : 0,69**
- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (**DAS**) : **1,44**

Syndicats	DAS distribuées en 2023
CGT	1
CGC	1,2
CFTC	0,1
CFDT	1,8
FSU	0,5
Total	4,6

Grève

- Nombre de jours d'appel à la grève correspondant à un mot d'ordre national : **15**
- Nombre de jours d'appel à la grève correspondant à un mot d'ordre local : **0**
- Nombre et nature des accords négociés : **0**

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales

- Surface : 155 m² pour l'ensemble des sites
- Valeur locative : non calculée

Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales

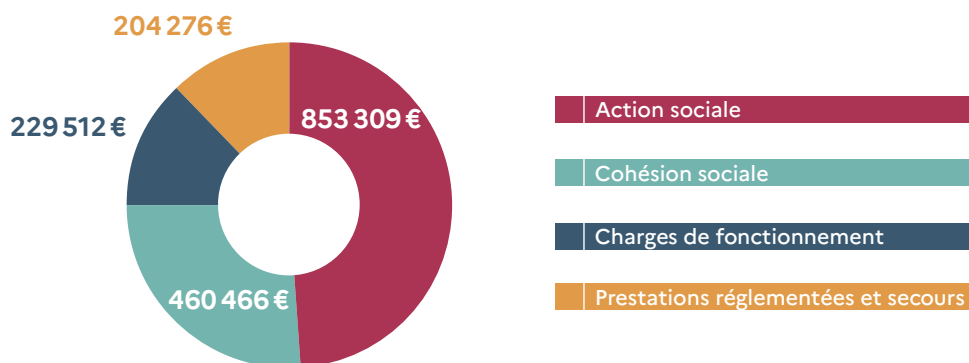
Pour assurer le maintien d'une activité syndicale nationale malgré la présence de l'ASP sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, l'établissement met à disposition des syndicats représentatifs un budget destiné exclusivement au remboursement des frais de déplacement des agents exerçant une activité syndicale.

Le budget syndical global, géré à la DRH, s'élève à 15 000 € pour 2023. Il est réparti entre les organisations syndicales représentatives, au prorata de leur représentativité établie à partir des résultats de l'élection du comité technique d'établissement.

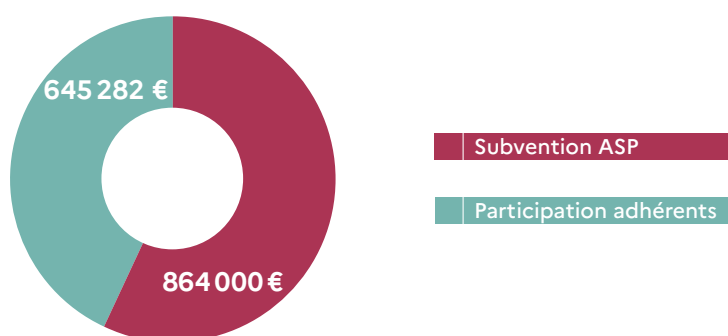
Dépenses d'action sociale en 2023

La mise en œuvre des dépenses d'action sociale est confiée à l'AUDAS (Association Loi 1901) qui dispose de ce fait d'une subvention déléguée par l'ASP et s'élevant à 864 000 pour l'année 2023 (hors frais de personnel).

Dépenses de l'AUDAS 2023 par poste



Répartition du financement des actions menées par l'AUDAS



AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

Siège

2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1

Site de Montreuil

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 10001
93555 Montreuil Cedex

Tél. 05 55 12 00 00
www.asp-public.fr

Rédaction : DRH • Conception-réalisation : MCE • août 2024 - © Shutterstock